

de la dernière près du Pont. Adopté.
 M. Wap Lindsay propose seconde par M. A. Mercier
 que le Conseil s'ajourne à vendredi le 23 Dec 1922
 adopté

Mauriceau
 Giffier

[Signature]
 Maire

3 Janvier 1922

Procès de quibus

Ville de Drummondville

à une séance régulière du Conseil Municipal
 de la Ville de Drummondville, tenue aux lieux et
 heures ordinaires des séances du Conseil mardi le
 3 Janvier 1922. Sont présents M. Wap Lindsay,
 Maire et M. M. les échevins J. W. St. Cyr, G. A. Sicotte,
 I. Lemaire, John Marier, Wap Lindsay, A. Mercier
 formant le quorum sans la présence de M.
 G. Marier.

Les Minutes de la dernière séance sont lues
 et approuvées.

Le Greffier fait lecture de l'avis de convocation
 de la présente assemblée et du certificat constatant
 que le dit avis a été signifié à tous les membres du
 Conseil.

M. A. Mercier propose seconde par M. Wap Lindsay
 que les comptes suivants soient approuvés et les
 Trésoriers autorisés à les payer. Adopté.

S. L. P. Co. 41⁰⁰ 182⁰⁰ 2⁰⁰ 2³⁰ + 4⁵⁰ 182

60c. 12c. 17c. 6³⁰ 50c. 50c. 189 58

Pelleter 77c. 60.87 + 279.37

Supplémentaire 6 parts 17.27

Caution Roberts 26.27

Mrs. Galloway 3⁰⁰ 687

Ferry 14.25 13⁵⁰ 6. 92⁰⁰ 122.75

Mrs. Bancroft 7⁰⁰

J. C. Lemaire 4 75 121.90

Liste de paie 578.95 4976. 317.80

C. P. Ry 144.35 - 118⁶⁰

C. L. Roberts 11⁰⁰ F. Dege 9⁰⁰

J. O. Montplaisir 2³⁰ 29⁶ W. Pariseau 19 heures à
 30c. 5.70 6.71 Ry #1.

C. Gosselin 94.30 C. Beaumont 373.42

St. John Dry 6¹⁵ Caution Roberts 14.85

A. Mercier 15³⁰

Lecture est faite d'une lettre de M. J. H. Robert faisant
 certaines suggestions comme aux le budget de feu
 cette lettre est reprise au Comité du feu qui devra faire
 rapport au Conseil.

Proposé par M. A. Mercier seconde par M. Alexis Lemaire
 que le Greffier soit autorisé à prendre un abonnement
 dans l'Éclair à l'agence à \$ 1.00. Adopté.

M. M. Sicotte et J. Marier Trésoriers.

Il est proposé par M. W. Lindsay seconde par M. G. A.
 Sicotte que le Greffier soit autorisé à acheter
 1000 pieds de bois de la marque Keplon à 7⁰⁰ pour
 la ville et 250 pieds pour la Campagne Campbell
 Graham Lumber Co. surant leur demande du 31 Dec 1922.

Adopté. Lecture est faite du règlement et exemplaire à donner à la Ville.

Il est proposé par M. J. W. St. Cyr seconde par M.
 A. Mercier que les dépenses supplémentaires soient faites à
 la Campagne jusqu'à ce que l'on soit bien satisfait
 quant à leurs dépenses à l'exception de la ville de feu à
 l'Église. Adopté.

Proposé par M. A. Mercier seconde par M. J. W.
 St. Cyr que le Conseil s'ajourne à mercredi
 le 11 courant. Adopté.

Mauriceau

Giffier

[Signature]
 Maire

11 Janvier 1922

Procès de quibus

Ville de Drummondville

à une séance régulière du Conseil Municipal de
 la Ville de Drummondville, tenue aux lieux et heures
 ordinaires des séances du Conseil mercredi le 11
 Janvier 1922, étant un ajournement de la séance
 du 3 Janvier 1922.

Sont présents M. Wap Lindsay, Maire et M. M. les
 échevins G. A. Sicotte, W. Lindsay, John Marier

Oscar Leclain et J. W. St Ouge, formant le quorum du conseil sous la présidence de M. Leclain. Les résolutions de la dernière séance sont lues et approuvées.

M. Nap. Leclain propose secondé par M. John Mayer que les comptes suivants soient approuvés et le Trésorier autorisé à les payer. Adopté.

Taxes d'école protestantes 4. 43

Fonds canadien 16.64

Northem Electric 53.86 + 22.98 + 220.92

M. Pelletier 7.81¹⁶

Lecture est faite d'une lettre de M. M. Johnson & Mathewson, avocats, concernant la partie de la rue St Jean le quartier Est, contigu aux terrains de la Cie Tessard Co.

Le conseil charge le Greffier de répondre que la ville n'a aucun titre de la dite rue si ce n'est que ce terrain a été donné à la ville par dédicace, que le seul droit que le propriétaire avait, était celui de l'avenir, mais qu'elle a renoncé à ce droit en faveur de la compagnie Tessard. Que ce terrain était le propriété des terrains contigus et que la compagnie en renonçant au droit qu'elle avait de l'avenir, ce droit se propriété retournée aux propriétaires des terrains contigus à la dite rue.

Règlement No. 100

Il est proposé par M. J. W. St Ouge secondé par M. Nap. Leclain que le règlement No 100 qui vient de subir sa troisième lecture soit à l'effet d'accorder certains privilèges et exemptions de taxes à la compagnie Dominion Salt Works Co soit approuvé et adopté.

M. Leclain séance tenue le 28 et 30 Janvier pour la solution de ce règlement par les électeurs propriétaires de cette ville.

Proposé par M. Nap. Leclain secondé par M. J. W. St Ouge que le conseil s'ajourne à mercredi le 28 Janvier 1922. Adopté.

Trésorier
Greffier

Oscar Leclain
Mayer

18 Janvier 1922

Prévu de Québec

Ville de Drummondville

À une séance régulière du conseil Municipal de la Ville de Drummondville, tenue aux lieux et heures ordinaires des séances du conseil, le 18 Janvier 1922, de 4 heures au 11 et de 11 à ce jour prorogé le 18 Janvier 1922. Sont présents: M. M. les échevins Dr. Leclain, L. G. Gosselin et J. Leclain. Prévus de Québec. La séance est ajournée à mercredi le 25 Janvier 1922.

2 Mars 1922

Prévu de Québec

Ville de Drummondville

À une assemblée du Comité des Finances tenue au bureau du Greffier de la ville le 2 Mars 1922. Sont présents: M. J. St Paul, Sec. du Comité des Finances, M. M. J. E. Proulx et A. Mercier sans la présence de M. Leclain.

Le Comité après avoir examiné l'état du recette et de l'état des dépenses pour le Trésorier recommande au conseil:

1° De parler de \$150 par \$100 à \$2 par \$100 en l'espèce Juvénile.

2° De préparer un règlement pour garantir les dettes courantes à vote.

3° De ne faire aucunes dépenses sans qu'il y ait préalablement l'argent nécessaire n'est de vote pour leur exécution.

4° D'approuver la lettre de M. Leclain à la Banque National en date de ce jour.

5° De déléguer à Québec auprès du Comité du Conseil des Municipalités le Greffier et le Trésorier pour obtenir les permissions nécessaires ^{aux fins} d'obtenir un ordonnance, si possible l'approbation des règlements Nos 94, 97 et 100.

1922.

Kap. Ganceau,
Noire.

Province de Québec
Ville de Drummondville
Je, soussigné, Kapoleon Ganceau, orval, de Drummondville, ayant été élu Noire de la Ville de Drummondville, jure solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi, que Dieu me soit en aide.
Assurément devant moi
à Drummondville ce
20 Janvier 1922.
Ganceau
Greffier

Siege No 1.
Quartier Est.
A. Mercure.

Province de Québec
Ville de Drummondville
Je, soussigné, Alexandre Mercure, industriel, de Drummondville ayant été élu échoué de la Ville de Drummondville, pour le Siege No 1. du quartier Est de la Ville de Drummondville, jure solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.
Assurément devant moi
à Drummondville ce
22 Jan. 1922
Mercure
Greffier

Siege No 2
Quartier Est.
Ad. Birtz

Province de Québec
Ville de Drummondville
Je, soussigné, Adolphe Birtz, commerçant, de Drummondville, ayant été élu échoué de la Ville de Drummondville, pour le Siege No 2. du quartier Est, de la Ville de Drummondville, jure solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.
Ainsi que Dieu me soit en aide.
Assurément devant moi Ad. Birtz
à Drummondville ce Janvier 1922
25 Jan. 1922 Ganceau

Siege No 1.
Quartier Ouest
J. C. Rivard

Province de Québec
Ville de Drummondville
Je, soussigné, J. Ernest Rivard, marchand, de Drummondville, ayant été élu échoué de la Ville de Drummondville, pour le Siege No 1 du quartier Ouest de la Ville de Drummondville, jure solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.
Assurément devant moi
à Drummondville ce
25 Janvier 1922
Ganceau
Greffier

Siege No 2
Quartier Ouest
J. H. Paul

Province de Québec
Ville de Drummondville
Je, soussigné, J. H. Paul, comptable, de Drummondville, ayant été élu échoué de la Ville de Drummondville, pour le Siege No 2 du quartier Ouest de la Ville de Drummondville, jure solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.
Assurément devant moi
à Drummondville ce
28 Janvier 1922
Ganceau
Greffier

Siege No 1
Quartier Sud
Waf Lindsay

Province de Québec
Ville de Drummondville
Je, soussigné, Waf Lindsay, marchand, de Drummondville, ayant été élu échoué de la Ville de Drummondville, pour le Siege No 1 du quartier Sud de la Ville de Drummondville, jure solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide
 Serment devant moi
 à Drummondville ce Apollin Lindsay
 28 Janvier 1922
 Traucisau
 Griffon

Procurer de Québec,
 Ville de Drummondville
 Je soussigné, Oscar Lelure, bailliv, de Drum-
 mondville, ayant été élu bailliv de la ville de
 Drummondville, pour le siège No 2 du quartier
 Sud de la ville de Drummondville, jure solennel-
 lement que je remplirai avec honnêteté et fidélité
 les devoirs de ma charge au meilleur de mon ju-
 gement et de ma capacité.
 Ainsi que Dieu me soit en aide.
 Serment devant moi
 à Drummondville ce Oscar Lelure
 1 Février 1922
 Traucisau
 Griffon.

Procurer de Québec,
 Ville de Drummondville
 Je soussigné, René Lemire, marchand, de Drum-
 mondville, ayant été élu bailliv de la ville
 de Drummondville pour le Siège No 1 du quartier
 Nord de la ville de Drummondville, jure solennel-
 lement que je remplirai avec honnêteté et fi-
 dèle les devoirs de ma charge au meilleur
 de mon jugement et de ma capacité.
 Ainsi que Dieu me soit en aide.
 Serment devant moi
 à Drummondville ce René Lemire
 28 Janvier 1922
 Traucisau
 Griffon

Procurer de Québec,
 Ville de Drummondville
 Je soussigné, Arsène Montplaisir, bailliv, de
 Drummondville, ayant été élu bailliv de la ville
 de Drummondville pour le siège No 2 du quartier
 Nord de la ville de Drummondville, jure solennel-
 lement que je remplirai avec honnêteté et fi-
 dèle les devoirs de ma charge au meilleur de
 mon jugement et de ma capacité.
 Ainsi que Dieu me soit en aide
 Serment devant moi
 à Drummondville ce Oct. Montplaisir
 28 Janvier 1922
 Traucisau
 Griffon

1 Février 1922.

Procès de Québec
 Ville de Drummondville
 A une séance régulière du Conseil Municipal de la
 ville de Drummondville, tenue aux lieux et heures
 ordinaires des séances du Conseil mercredi le 1^{er} Fé-
 vrier 1922. Sont présents M. Kap. Gausson, Maire et ex. et.
 les édifiés M. Hucur, M. Lindsay, A. Montplaisir, St.
 Paul, J. E. Lussard, J. H. Paul, René Lemire, Oscar
 Lelure formant tout le conseil sous la présidence
 de M. le Maire.
 Le Griffon fait lecture du rapport de l'élection
 tenue le 20 janvier 1922. Déposé aux archives.
 Lecture est faite de l'avis de convocation de la
 prochaine assemblée et du certificat constatant que une
 copie a été exigée à tous les membres du conseil.
 Les Membres de la séance du 11 janvier sont lus et
 approuvés.
 Lecture est faite du rapport de la votation tenue les
 28 et 30 janvier 1922 sur le règlement No 100
 accordant une exemption de taxes à la Compagnie
 Dominion Salt & Dyamit Co constatant que sur un
 total de votes de 288, 160 ont voté pour le

reglement et 2 cents.

Il est proposé par M. Wap. Lindsay secondé par M. J. E. Renaud que le rapport qui vient d'être lu soit approuvé et que le Greffier soit chargé de son fait parvenir au Municipal des affaires Municipales tous les documents concernant le dit reglement et sans obtenir l'approbation du dit reglement par le Lieutenant Maire au Conseil, sous l'autorité de l'Article 87, Chap 48, 11 Geo V. Adopté

M. J. E. Renaud propose secondé par M. A. Mercure que les comptes suivants soient approuvés et le Trésorier autorisé à les payer. Adopté

Traced Plat \$ 96.00

Travaux pour Dames \$ 1.01

Développement 91⁰⁰

Maison Laroche 71⁰⁰

M. A. Mercure 20.00

C. A. Marchand (Hamm Bros) 125⁰⁰

Munici de Municipality 12⁰⁰

Exp. Archambault 33.56

American Laprade 219.19

M. Pellerin fils 33.74

Sauveur Gausso P. Co 2⁰⁰ + 22⁰⁰ + 4²⁵ + 182

6⁰⁰ x 38 cts, 12 cts, 7⁰⁰ 50 cts, 20 cts, 7⁵⁰ 5.

25 cts, 1⁵⁰ 1⁵⁰ 14²⁵ 4⁰⁰ 375

M. A. Mercure propose secondé par M. Ad. Berly que M. Wap. Lindsay soit nommé Maire supplémentaire. Adopté

Il est proposé par M. J. E. Renaud secondé par M. A. Mercure que M. J. D. St. Ouge soit nommé adjoint de cette ville. Adopté

Lecture est faite d'une lettre de M. Aristide Madet faisant application pour la charge de opération des pompes. Référé au Comité de l'égout.

Lecture est faite d'une lettre de M. A. P. Beaudet offrant de prêt au Conseil une somme de \$1200. à 6%.

Il est proposé par M. Wap. Lindsay secondé par M. Ad. Berly que le Maire et le Trésorier soient autorisés à emprunter \$10000 de M. A. P. Beaudet et de St. Emery, Curé et Lathuier, une somme de \$2000

pour et au nom de La Corporation de la Ville de Drummondville, et qu'ils soient autorisés à signer pour et au nom de La Corporation de la Ville de Drummondville une lettre de \$1200 à l'ordre de M. A. P. Beaudet payée à leur merci d'avis et portant intérêt à 6% par an. Adopté.

Lecture est faite d'une lettre de M. J. O. Langlois offrant de prêt au Conseil. Référé au Comité du Conseil.

Le rapport de M. J. Royalt, inspecteur des travaux est lu.

La lettre de la Compagnie S. C. P. Co est lue concernant l'éclairage de rue est référé au Comité de l'éclairage. Une requête tendant à charger une lettre de 75 sur les charbonniers et autres d'arrêter qui ne peuvent pas en ville est référé au Comité des finances.

M. J. E. Renaud donne avis de motion qu'il proposera un reglement à l'effet de fixer les séances du Conseil pour le mardi au lieu de mercredi.

M. Wap. Lindsay propose secondé par M. A. Mercure que le Lieutenant de la Ville soit autorisé à faire réparer les charbonniers à la station de pont et de faire installer une cloche d'alarme. Adopté

M. Wap. Lindsay propose secondé par M. A. Mercure que le Conseil s'ajourne mardi le 7 courant. Adopté

Francisau
Greffier

6 Février 1922.

Province de Québec

Ville de Drummondville

à une séance régulière du Comité du Conseil tenue au bureau du Greffier lundi le 6 février 1922 à 8 heures P. M.

Sont présents M. Wap. Lindsay, A. Mercure, Ad. Berly, J. H. Paul, J. Lacroix, J. E. Renaud sans la présence de M. Wap. Lindsay, maire suppléant.

Le Comité à l'unanimité recommande au Conseil la fondation de Comité anti-aveugles, soir.

Finances, Logis
Vaini
Aiguillon
Eclairage
Patis, Sucres, Marché
Pans. Hygiène
Bibliothèque, Embellissement

Conseil
J. H. Paul, Pres. et M. M. A. Mercuro et J. G. Lemaire
H. Leducq " " " " A. Moutplani et O. Leclair
A. Berty " " " " J. Lemaire et J. G. Lemaire
Eugène Lemaire, Sec. et A. Berty et J. H. Paul
J. Mercuro " " " " Oscar Leclair et Robt Lindsay
A. Moutplani " " " " A. Mercuro et J. H. Paul
A. Mercuro Pres A. Berty et Oscar Leclair

Le Com. parvenu au Conseil d'approbation
des comptes suivants.

J. R. Blanchard ~~720~~ 700⁰⁰ 7.35 3.95
M. Gailard 23
Lect. de pai 58⁴⁰ 54⁰⁵ 154³⁵ 202.95 + 41⁵⁵
Imprem. D. Velle 4⁰⁰ 12⁰⁰ + 8⁵⁰
Marché Patis 1⁰¹
J. G. Lemaire 113⁰⁰ 11⁰⁰ 5⁰⁵ 14⁴⁰ 100⁰⁰
J. G. Chassé 12,67, 95ct, 25²⁷ 42⁷ 12¹⁶
Leo Blanchette 102⁶⁴ M. Lemaire 10
Les. chez H. G. 16⁵⁰ D. Velle Téléphone 50ct + 35⁵⁰
Cie J. G. Lemaire 2.55 Noël Bonclain 10⁵⁰
J. Lemaire 70- J. Grammont 2⁴⁰
E. Bergeron 135⁶⁰ Les. Degre 9.
M. H. Martel 1⁰⁰ Harms et Dols 50⁰⁰
Gouvernement Provincial 635⁰⁰ D. Lemaire 66⁴¹
Mauriceau
Greffier Appelerin Lemaire
M. M. Lemaire

7 Février 1922.

Procuré de Québec
Ville de Drummondville,
à une séance régulière du conseil municipal de la
ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordi-
naires des séances du conseil mardi le 7 février 1922
étant un ajournement de la séance du 1^{er} fév 1922.
Sont présents M. Robt. Garsneau, Maire et M. M. les
échevins H. Lindsay, A. Mercuro, A. Berty, J. G. Lemaire,
Lemaire, Oscar Leclair, J. H. Paul, J. G. Lemaire
formant le quorum du conseil sans la présence de
M. le Maire.
Les Membres de la dernière séance sont lus et
approuvés.
Il est proposé par M. A. Mercuro secondé par M.

le Lecteur que le rapport du Com. du Conseil en
sols de la Camant et qui veut d'ici les sols
adopter et approuver.

Lecture est faite d'une lettre de M. Joseph Fustin
demandant une exemption de taxes sur sa botine
pour l'année 1921. Référé au Com. des Finances.
M. Odeon Forest fait application au Conseil pour
la sanction de la loi sur la pauvreté. Référé au
Com. de Police. Poursuit lecture respectivement les questions
Il est proposé par M. J. H. Paul secondé par M. Leclair
que le Com. de M. J. G. Lemaire au montant de
4⁴⁰ soit approuvé. Adopté.

Il est proposé par M. Robt. Lindsay secondé par M. J. H.
Paul que le Maire de la Ville de Drummondville soit autorisé à
emprunter, pour et au nom de la Corporation une somme
de \$ 500 @ 6% de M. Berthiaume et qu'à cette fin il
soit autorisé à signer un bail de \$ 500 à l'ordre
de M. M. Berthiaume payables à vue sur son compte
intitulé de 6% par an. Adopté.

Propose par M. M. Lindsay secondé par M. ad.
Berty que le Conseil s'ajourne à mardi le 21 courant.
Adopté.

Mauriceau
Greffier

10 Février 1922

Procuré de Québec
Ville de Drummondville,
à une séance du conseil de la ville de Drummondville
au bureau du greffier vendredi le 10 fév 1922
à 8 hrs P. M.

Sont présents M. J. G. Lemaire, M. Mercuro, J. Lemaire
ad. Berty sans la présence de M. le Maire.
Le Com. parvenu au Conseil ce qui est
le de travaux de solano de M. P. Daniel, son
chauffage et la lumière
2^o De travaux de solano de M. Aug. Gaudet, man-
s en donner une augmentation d'1% par semaine
pour campuses.

Mauriceau
Greffier

16 Fevrier 1922

A une séance du Comité de l'Agueduc tenue au bureau de Greffier, jeudi le 16 fevrier 1922 à 4 heures de l'après midi.

Sont présents: M. Ad. Bury, Ernest Picaud, Ernest Lecours et M. G. G. Garsen sans la présidence de M. Ad. Bury.

Le Comité recommande au conseil d'acheter immédiatement deux pompes à eau de 30 k. m. de 6 bis Northern Electric @ \$266. chacun: ces pompes sont pour la station de pompes de l'agueduc.

M. H. Girouard ont autorisé à étudier solidement les fils électriques près de la dite station.

Garsen
Greffier
Ad. Bury Pres.

21 Fevrier 1922

Provincie de Quebec

Ville de Drummondville

A une séance reguliere du Conseil Municipal de la Ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires des séances du conseil, étant en ajournement de la séance du 1 Fev 1922, du 19 janvier au 7 et du 7 à ce jour mardi le 21 Fev 1922. Sont présents M. G. G. Garsen, sans et M. M. les echevins M. Lussery, Ad. Bury, Ant. Montplaisir, J. H. Paul, J. E. Picaud, et Lecours formant le quorum du conseil sans la présidence de M. le Maire.

Les Minutes de la dernière séance sont lues et approuvées.

M. J. E. Picaud donne avis de motion qu'à la prochaine séance il proposera un règlement à l'effet de permettre les services nécessaires pour l'achat d'un système d'alarme pour l'incendie, et autres appareils.

Leclerc est fait d'une lettre des chevaliers de Colomb informant le conseil qu'ils ont lancé pour 5 ans le haut du magasin de M. Turcotte et demandant un permis pour la construction d'un escalier sur le mur du Pont pour donner accès aux lieux laus.

Il est proposé par M. J. E. Picaud secondé par M. J. H. Paul que permis de construire cet escalier soit accordé

pour une période de 5 ans, sujet cependant au droit du Conseil de le faire entretenir s'il y avait nécessité de construire un trottoir sur ce côté de la rue du Pont. Adopté. M. le Maire lance son veto et il est remplacé par M. G. G. Garsen, sans suppléant.

Il est proposé par M. Ant. Montplaisir secondé par M. Ad. Bury qu'autorisation soit donnée par ce conseil au Comité Drummond No 2174 des C. de S. de S. de S. pour cause club d'amusement. Adopté.

2^e lecture est faite de règlement concernant le registre du conseil et le jour de ses séances.

Il est proposé par M. Ad. Bury secondé par M. J. E. Picaud que les comptes suivants soient approuvés et le Trésorier autorisé à les payer. Adopté.

R. Cardie 24.50 Hospital Notre Dame 10.50

Union des Municipalités \$12.36 J. D. Chassé 65.63

Joseph Morier 42.25 Erna Maillie 4.80

Cie J. Gosselin 8.25 Ludo et pair 24.80 + 82.70

à Lemaire 50. Mrs N. Martel 75cts, Oscar Bergeron

4. Abenies pour 1921 \$362.74 J. Bouchard 6.80

R. Jauché 34.50 P. Hamel 3. ang. le clerc 5.00

J. G. Garsen 16.00

Il est proposé par M. Ad. Bury secondé par M. J. E. Picaud que les rapports du Comité de l'Agueduc en date des 10 et 16 fev et qui viennent d'être lus soient approuvés et ratifiés. Adopté.

Proposé par M. J. E. Picaud secondé par M. Ant. Montplaisir que le conseil s'ajourne à mardi le 28 courant. Adopté.

Garsen
Greffier

Napoléon Lindsay
Maire Suppléant

28 Fevrier 1922

Provincie de Quebec

Ville de Drummondville

A une séance reguliere du Conseil Municipal de la Ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires des séances du conseil, étant en ajournement de la séance du 1 Fev 1922, du 19 janvier au 7, du 7 au 21 et du 21 à ce jour mardi le 28 Fevrier 1922. Sont présents M. G. G. Garsen,

saire autorisée d'emprouver de ~~M. Max Gaudin~~
 et ~~avec~~ sans Emile Martel et Paul Jeanne Doid, elle
 somme de \$1500 et qu'il est permis de saire autorisée
 à signer un billet de \$1500. à l'ordre ci-dessus
 par une à 3 mois d'avis ou un taux de 6% par an.
 ce billet est pour remplacer un billet de ce premier
 lieu du même montant et fait à l'ordre de Raoul
 Gaudin et réduit à \$949.71. Adopté.

Les écheciers présents prennent connaissance d'une
 plainte en date de ce jour en vertu de ~~ce~~ Gaudin.
 cette plainte est faite par M. Jeanne Havel.

Il est proposé par M. J. E. Rivard secondé par
 M. A. Bury que M. Jeanne Havel soit requis d'as-
 surer ses plaintes, et que le conseil procède alors
 à faire l'enquête demandée, jeudi le 9 Mars 1922
 au bureau du Greffier à 7 1/2 P.M. et que le greffier
 agisse comme secrétaire de et soit autorisée d'envoyer
 les subpoenas requis aux témoins. Adopté.

M. J. E. Rivard propose secondé par M. A. Montplaisir
 que M. Bury et le Comité du feu soit autorisée d'acheter
 un système d'alarme avec cloche, de la loi National
 Electric Co. Adopté.

Il est proposé par M. Oscar Lecœur secondé par
 M. A. Mercier que le conseil s'ajourne à mardi
 le 21 courant. Adopté.

Travaux de ...
 Greffier ...
 M. A. Montplaisir
 M. A. Bury

9 Mars 1922

Province de Québec
 Ville de Drummondville
 d'une assemblée du Comité du Conseil tenue au
 bureau du Greffier jeudi le 9 Mars 1922 à 7 1/2
 h. P.M. Sont présents: M. Max Gaudin, Maire et
 M. M. les écheciers J. E. Rivard, Mercier, J. N. Paul
 aut. Montplaisir, Oscar Lecœur et M. A. Bury sans
 la présidence de M. le Maire.

Le Comité recommande au conseil d'envoyer à
 Drummondville pour une quarantaine de jours le chef
 de police qui sera chargé des conclusions

et ensuite pour combattre les incursions de mouches à
 ce qu'il en revient et faire prendre ce insectes au
 Co. Lingard au feu.

Le Greffier reçoit instruction d'envoyer à M. M.
 Arthur Fleurent et Charles Labonté qu'il s'agit
 de paiement de leurs arriérés de taxes d'ici au
 1. Avril prochain ils donneront de l'argent et quitter les
 lieux laus.

Le Comité recommande au conseil de faire droit à la
 requête de M. J. A. Falaris et de lui accorder une
 exemption de taxes pour l'année 1921.

Le Comité prend en considération la demande
 de M. Beliveau le feu de bois et au sujet de la
 conclusion qu'en payant 29 par semaine d'ins-
 tance à M. de bois qu'il ne peut en outre payer le
 feu de médecin.

Le Comité recommande au conseil de faire payer aux
 lemmes sur la rue Pelletier.

Le Comité recommande au conseil d'autoriser le
 Trésorier à faire remettre à J. A. Bouchard les livres
 durant le règlement de 1919 exemplaires de la conclusion
 nouvelle.

L'engagement de l'ingénieur pour ses autres années
 est remise à la prochaine séance du conseil.

Travaux de ...
 Greffier ...

21 Mars 1922

Province de Québec,
 Ville de Drummondville
 d'une séance régulière du Conseil Municipal de la ville
 de Drummondville tenue aux lois et heures ordinaires
 les séances du conseil mardi le 21 Mars 1922 étant un
 ajournement de la séance du 7 Mars 1922. Sont
 présents: M. Max Gaudin, Maire et M. M. les écheciers M.
 Lindsay, M. A. Bury, M. Montplaisir, J. E. Rivard, J. N. Paul.
 1. Le Maire, M. Lecœur, M. Mercier, faisant tout le
 conseil sans la présidence de M. le Maire.

Les comptes de la dernière séance sont lus et approuvés.
 Il est proposé par M. M. Lindsay secondé par M. A.
 Montplaisir que les rapports des comités des 6 et 9

serait approuvée & adoptée.

Il est proposé par M. N. Lindsay secondé par M. Antonio Mompalao que M. J. E. Lévesque, chef du Canal de la Rivière soit autorisé à faire faire le chemin au Pont de même que aux approches du Pont. Adopté.

Il est proposé par M. J. P. Lindsay secondé par M. A. Mercier que les comptes suivants soient approuvés et le trésorier autorisé à les payer. Adopté.

M. Gervieux 15. G. Mercier \$ 39.00 J. Abouillon 31.25

St John Dry Dock 405.86 G. Mercier 39. Nestor's

agency 110.00 M. Lindsay 10.28 L'Esprit de pair ^{184.91} 245.70

M. Bernier 114 P. E. Houllard 8.40 R. Janelle 15.00

Accor Beignon 9.75 J. C. Lévesque 100.00 Deford

Beuchard 2.50 G. Mercier 7.00 8.71 32.58

S. C. P. Co. 95.00

Lecture est faite d'une lettre de M. H. Lévesque concernant les travaux faits et à faire par M. Payer, ce dernier invitait le Conseil à aller visiter les lieux concernés.

Lecture est faite du rapport de M. A. Kéfédi et inspection des vannes.

Lecture est faite d'une lettre de la Commission suggérant au Conseil de mettre une plaque en fer enlaid la pompe et le moteur pour empêcher l'eau d'atteindre le moteur.

Il est proposé par M. A. Mercier secondé par M. J. P. Lindsay que l'ingénieur soit autorisé de faire faire ces plaques. Adopté.

Lecture est faite des communications du sous-muni des affaires municipales informant le conseil que les règlements Nos 94-97 et 100 ont été approuvés.

Il est proposé par M. J. E. Lévesque secondé par M. A. D.

Béliz que son rapport de l'oscal de la berge, le Greffier soit chargé d'ordonner et de les faire faire par la Bousle que depuis le 5 courant il n'y a pas eu de quantités d'eau reçues par le canal. Adopté.

Il est proposé par M. J. E. Lévesque secondé par M. J. H. Paul que le Greffier soit autorisé de demander la sanction surant la loi pour l'annulation de l'adhésion à été émise sans l'autorité des règlements Nos 94 et 97, par un mandat le 11 Avril prochain à 8 heures P.M. Adopté.

M. A. Mercier propose secondé par M. A. Béliz que

M. H. Lévesque soit chargé de faire des études pour les travaux suivants et de en faire rapport au conseil
1^o Elargissement de chemin au pont de canal et construction d'un chemin en béton entre les deux ponts.

2^o Réparation et entretien du macadam.

3^o Gravilage de certaines rues.

4^o Plantation de nouveaux arbres et plantation de murs existants.

5^o Pontage en ciment et approches du pont.

6^o Construction d'une tour et installation, système d'alarme.

7^o Entretien du système d'alarme.

8^o Peinture intérieure et escalier, Cornille station de Pompes

9^o Réparation de l'égout de 24" brisé par les glaces de la rivière à l'extrémité de la rue Des Forges.

10^o Ouvrage de plusieurs égouts au moyen des Victory Self-cleaning siphon. Coût de l'investissement \$ 50.00.

11^o Réparation et exhaussement de certains trottoirs en ciment.

12^o Logements Ouvriers.

13^o Rues à terminer. Spécialement les rues Horvitz et Du Rouleau.

14^o Arrangement de la continuation de la rue Hébert, en arrière des Logements Ouvriers.

15^o Amélioration du nouveau Parc.

16^o Installation de ponceaux sur un autre terrain, ailleurs que par les habitations.

17^o Dernière couche de ciment sur l'entrepôt et maison Rue du Rouleau.

18^o Etablissement d'un système pour le magasin municipal.

19^o Réfection de plusieurs traverses au intersection de rues, comme par exemple celle au coin de la rue Hébert et du Bureau de Poste.

20^o Couverture et élargissement de chemins et fossés A. Ville, R. P.

21^o Chambré de Vidange

En avis de mardi le
74 Mars 1927. Mois
en Samedi.

Wood Bros par M. J. E. Lévesque secondé par M. L. Lévesque qui a le Canal pour espace le malade en ce qui concerne M. J. A. Robson et de ce qui concerne ce dernier lement après que ces réparations auront été terminées. —

Nouveau

Treffler

28 Mars 1922

Provincia de Quebec

Ville de Drummondville

A une séance requise de bono de conseil Municipal de la ville de Drummondville tenue au bureau du Greffier mardi le 28 Mars 1922 à 4 heures de l'après midi.

Sont présents M. Robt. Garneau, Maire et M. M. les éditeurs A. Montplaisir, St-Basile, Leclercq, L. Lévesque, A. Mercier, J. E. Lévesque, N. Levesque, J. H. Paul faisant tout le conseil sans la présence de M. le Maire.

Il est proposé par M. St-Basile secondé par M. J. H. Paul que le Greffier fasse parvenir à M. N. K. Laffame député de Compton de Drummond et Archaie la résolution suivante:

Attendu que la Compagnie "Domino Salt Drying + Finishing Company, Limited" a commencé cette semaine l'érection d'une usine usine, pour la production de sel, etc.

Attendu que lorsque cette usine sera en opération elle devra donner de l'ouvrage à environ 300 personnes et que comme conséquence de l'établissement de cette industrie surgiront de nouvelles familles, etc. et qui donnera de l'emploi à un très grand nombre de personnes.

Attendu que la ville de Drummondville est fortement intéressée au succès de cette industrie à qui elle a accordé sans les avantages permis par la loi

Attendu que ces requêtes a été présentée par la Compagnie ci-dessus au Municipal des Dames sans qu'il ait été obtenu sans droit, l'empêchement à Drummondville de machines et machineries devant servir à l'exploitation de leur industrie, venant des Etats-Unis et d'Europe.

Sont par conséquent le Conseil Municipal de la ville

de Drummondville, après avoir lu le requête de la dite Compagnie et par Monsieur N. K. Laffame député de Compton de Drummond et Archaie de leur vouloir faire tout ce qui est possible pour obtenir des Machines des Dames l'entree sans obstacle des dites machines et machineries. Adopté.

Le Greffier est chargé de préparer des plans, plans et spécifications pour une laie de 30 pieds de hauteur, à part le caudron, pour faire servir la laie à usiner et y mettre le système d'alarmes. Les plans et spécifications devant être soumis au Comité du Conseil vendredi le 31 courant.

Le Comité recommande au Conseil d'adopter le règlement de la laie sans exiger que toute personne qui n'a pas une notice lui fasse subir l'épreuve de la tuberculose et que toute personne résidant en ville et y gardant peure qui une notice soit obligé de faire passer la laie que l'entree.

M. Robt. Levesque est autorisé à faire acheter la machine déposée sans le caudron et l'huile dans les champs, sans, etc.

Nouveau

Treffler

31 Mars 1922.

Provincia de Quebec

Ville de Drummondville

A une séance du Comité du conseil tenue au bureau du Greffier vendredi le 31 Mars 1922 à 4 heures de l'après midi. Sont présents M. Robt. Garneau, Maire et M. M. les éditeurs A. Montplaisir, J. H. Paul, A. Mercier et L. Lévesque, sans la présence de M. le Maire.

Le Comité est fait d'une demande de M. M. A. Garneau et L. Lévesque de faire l'installation de la laie, respectivement exigé par eux; évaluation qui caudronnera ce qui y avait de fait au 1^{er} janvier 1922.

Le Comité recommande au Conseil d'adopter la résolution sans agir sur la demande et sans en avoir pu faire rapport par le Comité au mardi le 4 avril 1922.

Le Comité recommande au Conseil d'accepter la plan de la laie pour servir la laie et le système d'alarmes et

que préparé par M. H. Guanas, et de continuer cette vein
du cub mad est de la balance du marché.

Le Comité recommande au Conseil de demander des souscriptions
sans venue et pendant l'entreten du logis # 70.

Le compte de M. W.S. Les deux sommes rendues se
sont élevés d'agresse au montant de \$1500.00 est
approuvé.

Le Comité recommande d'accorder à M. Arthur
Fleming jusqu'au 10 mai pour le paiement de ses comptes
et de faire passer d'une somme de \$20 à Madame H.

Pasent:

Le Comité recommande au Conseil
de payer le compte d'électricité de la maison #31²⁴.

De payer le logis 70 aux fins suivants, savoir:
Pour le bas \$13 pour logis et \$12 pour le haut

Le Secrétaire est autorisé à payer l'autre compte
de la maison de \$165 sans préjudice de tout
à ce titre en règlement de tout compte en litige à
condition que qu'il n'y ait plus de compte de tout
compte au 1^{er} janvier 1922 sont donnés à la ville -

Thomson

Chas. H. Murray

Greffier

4 Avril 1922

Protocoles de Québec

Ville de Québec

A une séance du Comité des Finances tenu au
bureau du greffier, mardi le 4 Avril 1922 à 4 h. P.M.

Sont présents M. Wap. Gagneau, Maire et M. M. les
membres A. Mercier et J. H. Paul. Le Comité recommande
au Conseil d'augmenter de \$400 par an le
solde du Trésorier et de \$150 celui du greffier.
L'engagement de M. H. Guanas est aussi recommandé,
mais M. J. H. Paul voudrait cependant ^{voir l'offre} ~~voir~~ au
Conseil ~~à~~ en cette somme recommandée.

Thomson
Greffier

Chas. H. Murray

4 Avril 1922.

Protocoles de Québec

Ville de Québec

A une séance régulière du Conseil Municipal de la
Ville de Québec tenue aux lieux et heures ordi-
naires de séances du Conseil mardi le 4 Avril 1922.

Sont présents M. Wap. Gagneau, Maire et M. M. les membres
M. Lussier, M. H. Paul, M. D. Gagnier, J. E. Rivard,
M. Lecarré, M. Lussier, A. Mercier formant le
quorum du Conseil sans la présence de M. G. Gagnier.

Le Greffier fait lecture de l'avis de convocation de la
présente assemblée et du certificat constatant qu'il
a été rempli à l'égard des membres du Conseil.

Lecture est faite des rapports de comptes rendus du 28
et 31 Mars et 4 Avril.

Le Greffier fait lecture au Conseil du rapport de
M. M. les évaluateurs de la ville sur le lot 175 du
quartier Est appartenant à M. Lussier et
sur le lot 63 du quartier Ouest appartenant à M.
Wap. Gagneau.

Il est proposé par M. A. Mercier secondé par M.
Wap. Lussier que le Greffier soit autorisé de
payer au rôle d'évaluation actuellement en force
le nom de M. M. Lussier comme propriétaire
de 1/2 S.E. du lot 175 du quartier Est, évalué
à \$4500 pour le maison et celui de M. Wap.

Gagneau comme propriétaire du lot 63 du quartier
Ouest, évalué à \$3000 pour le maison
sans ériger, l'évaluation des terrains étant déjà
faite au dit rôle. Adopté.

Il est proposé par M. M. Lussier secondé par
M. Wap. Lussier que le Comité des Finances soit
autorisé de donner le contrat pour le versement et
le pourcentage du logis # 70 et que les souscriptions
à cette fin soient acceptées jusqu'à fin de son
le courant. Adopté.

M. A. Mercier propose secondé par M. M. Lussier
que les rapports de comptes rendus du 28, et 31 Mars
et du comité du 4 Avril soient approuvés et
ratifiés. Adopté. M. J. E. Rivard secondé par
le rapport du 4 Avril.

Il est proposé par M. Chap. Lussier secondé par M. J. Etnard qu'à l'avenir les ors publics soient affichés sur la façade du Bureau d'Emigration et sur les murs de la poste, Principales de la bolée servant actuellement au culte catholique, et qu'après la reconstruction de l'église le dernier endroit soit aussi pour afficher les dits ors. Adopté.

Il est proposé par M. J. Etnard secondé par M. Ad. Buly que le Greffier soit autorisé à acheter les outils suivants pour la taille des arbres. Adopté savoir 1 scotum à bras, 1 scotum sur perche, 1 serpette, 1 secoursoir, 1 brosse à acier à dents flexibles.

Il est proposé par M. Lussier secondé par M. J. Etnard que l'ingénieur soit autorisé de faire à la famille la construction de la tige pour faire secher les herbes et pour le système d'alarme d'après les plans préparés par lui. Adopté. Le plan est fait d'un règlement autorisant un emprunt pour l'achat de l'appareil à incendie, approche au Pont etc.

M. A. Mercus propose secondé par M. A. Buly que les comptes suivants soient approuvés. Adopté.

S. G. P. Co. \$218⁰⁰ 3⁷⁰ + 183. 95⁰⁰; soit red. 5⁴⁰ 10. 5⁴⁰ Ad. Buly 3⁴⁰

Canonica Barbera 9¹⁴ 1197 M. Peller 10.50

Jenkins C. Co. 27.69 J. Anderson 13.79

Le Conseil charge le Greffier de demander au Bureau d'Hygiène d'analyser l'eau des puits, et autorise M. Lussier à faire une croche d'alarme à sa résidence. Il est proposé par M. J. Etnard secondé par M. A. Mercus que le conseil s'ajourne à mardi le 11 courant à 8 heures P. M. Adopté.

Travaux

Greffier

M. J. Etnard
Maire

11 Avril 1922

Procès de Québec

Ville de Drummondville

À une séance régulière du Conseil Municipal de la Ville de Drummondville tenue au lieu ordinaire des séances du conseil à 8 heures de l'après midi, mardi le 11 avril 1922 et étant en ajournement de la séance du 4 Avril.

Sont présents M. Nap. Gauthier, Maire et M. Lussier, M. Lussier, Ad. Buly, J. Etnard et M. Leclain formant le quorum du conseil sous la présidence de M. le Maire.

Les Minutes de la dernière séance sont lues et approuvées. Le Greffier procède à l'ouverture des soumissions pour l'acquisition de terrains autorisée par les règlements Nos 94 et 97. savoir

- | | | |
|---|---------------------------------------|-------------------|
| 1 | Reus T. Leclerc | 98 ⁵⁰ |
| 2 | Hamon Bras | 99 ¹³ |
| 3 | A. G. Ames & Co | 100.34 |
| 4 | Compagnie des Obligations Municipales | 99 ⁰⁰ |
| 5 | Versailles, Vibreau & Baulin | 100 ⁰⁰ |
| 6 | McLeod, Jamug, Weir & Co | 102.056 + 99.023 |
| 7 | Wood, Gundy & Co | 98 ⁰³ |

Il est proposé par M. Nap. Lussier secondé par M. Ad. Buly que les soumissions de McLeod, Jamug, Weir & Co soit acceptées et que le Greffier soit autorisé à retourner aux autres soumissionnaires les chèques qui accompagnaient leurs soumissions respectives. Adopté.

Il est proposé par M. J. Etnard secondé par M. Leclain qu'il attende que les soumissions de M. M. McLeod, Jamug, Weir & Co a été acceptées et que cette Compagnie demande à ce que la soumission des terrains autorisée à être exécutée sans l'autorité des règlements Nos 94 et 97 soient de \$500 et \$1000 au lieu de \$100. qu'il attende que cette soumission est des avantages pour le site et soit demandée au Bureau des Affaires Municipales la permission de mettre en subvention ou l'acquisition de \$500 et \$1000 au lieu de \$100, ou que le changement n'affecte en rien le contenu du règlement. Adopté.

Recommande est faite par Bénédict Horvay et le conseil
en vote devant venir à l'ordre.

Il est proposé par M. J. E. Rivard secondé par M.
Nap Lussay que le conseil si dessus soit
accusé. Adopté.

Il est proposé par M. J. E. Rivard secondé par M. Deser
Lecain que le Maire et le Procureur de cette ville soient
autorisés à signer pour et au nom de la Corporation
de la ville de Drummondville un billet de \$25000.00
payable à l'ordre de Dominion Bridge Co. à deux mois
avec intérêt de 6% par an comme accompli de par
sur les travaux du Pont, ce billet n'ayant cependant
pas considéré comme une acceptation du dit
Pont. Adopté.

M. J. E. Rivard propose secondé par M. A. Bury que
le compte de M. Fauriol pour \$22.00 soit accepté. Adopté.

Il est proposé par M. J. E. Rivard secondé par
M. A. Bury que le Maire soit autorisé à signer
en son particulier avec les autorités de l'église St Joseph
sans faire intervenir leurs cimetières de l'endroit
où il est actuellement situé. Adopté.

Il est proposé par M. A. Bury secondé par M. J. E.
Rivard que le conseil se réunisse à la
disposition du comité de chemin pour faire
relayer les rails. Adopté.

M. J. E. Rivard propose secondé par M. A. Bury
que le Maire et le Greffier soient autorisés
à signer sans intervention des autorités de
la ville la cause Larocq Co. Ltd pour l'acquisition
du terrain offert par cette compagnie pour un
park. Adopté.

Il est proposé par M. J. E. Rivard secondé par M.
N. Lussay que le conseil se réunisse à mardi le
18 courant. Adopté.

18 Avril 1922

Procès de Québec

Ville de Drummondville

Il y a une séance régulière du Conseil Municipal de la ville
de Drummondville, tenue aux lieux et heures ordinaires
des séances du conseil, et d'un ajournement de la séance
du 4 Avril 1922, au 11 du 11 et du 11 et ce jour
mardi le 18 Avril 1922. Sont présents M. et la femme
X. Lussay, A. Bury, J. H. Paul, G. Lussay,
deux femmes et A. Fauriol sans le président de M. J. E.
Rivard, mais suppléant.

Les résolutions de ce conseil sont lues et approuvées.
Attendu que le Règlement No. 97 de cette municipalité
autorisant un emprunt de \$50000 pour la
construction d'un pont sur la rivière St-François
à Drummondville a été approuvé suivant la loi
par les électeurs municipaux de cette ville par
le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, le 10
mars dernier. (1922)

Attendu que Règlement détermine les dimen-
sions des obligations à être émises par
le présent Règlement.

Attendu que des propositions pour l'achat des
résidus ont été demandées suivant la
loi en par. 102.

Attendu que la soumission de M. Lussay, J. Bury,
M. et Co. a été acceptée comme étant la plus
basse soumission: 102.12.

Attendu que cette soumission a été faite sujette
à ce que les dimensions des résidus à
être émises sous l'autorité de ce Règlement
sont changées en dimensions de \$500 et
\$1000.

Attendu que cet amendement ne change en
aucune manière l'objet des Résolutions et
n'accroît pas le montant de l'emprunt
ou le taux de l'intérêt.

Attendu que la dite soumission est considérée
très avantageuse pour la ville et que la soumission
la plus haute après celle-ci ne rapporte que 100.
A ces causes il est proposé par A. Fauriol secondé

page de Leduc.

Le conseil s'adresse respectueusement au Lieutenant-Gouverneur en Conseil sous l'autorité de l'Article 87 de la Constitution R. Q. qui édicte par le Bill 1-173 de la dernière session, pour obtenir son consentement au changement des dénominations des députés et des circonscriptions sous l'autorité du règlement de 99 en ce qui concerne de pas plus de \$1,000 et de pas moins de \$100, chacune.

Proposé par M. Leduc, secondé par M. Bédard, que le conseil de la ville de Drummondville, demande aux instances que l'honorable Procureur Général de la Province de Québec prie le Lieutenant-Gouverneur en Conseil de nommer un magistrat de district pour le district de Tithabaska.

Que le district de Tithabaska est un des plus importants des districts ruraux.

Que telle nomination s'impose pour l'expédition des affaires civiles de la Cour de Circuit à Drummondville, Tipton House et Tithabaska, et pour les affaires criminelles et pénales.

Que pour répondre pour telle nomination de justice immédiatement.

Que pour recommander comme tel magistrat, Joseph Victor Nadeau, Procureur et avocat de Tithabaska.

Que copies de la présente résolution soit envoyées à M. Hector Lafite, député et à l'honorable J. C. Durrant, Ministre de la Colonisation.

Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par M. J. H. Paul secondé par M. A. Montplaisir que le legs # 185 rue Beak soit loué à M. A. A. Remondet pour 2 ans à compter du 1^{er} Mars prochain (1907) à raison de \$20 par mois, et que le Maire et le Conseil soient autorisés à signer un bail aux conditions ci-dessus. Adopté.

Le conseil sous instruction de mettre la hausse du marché à l'encheûtre le 27 courant.

M. J. Leduc donne avis de motion qu'il propose un règlement à l'effet d'empêcher une hausse à venir

ceux qui ne résistent pas à Drummondville et qui viennent de travailler.

Lecture est faite de la Demande de M. A. Leduc en ce qui concerne de cette ville et d'une lettre au M. J. H. Paul par le Conseil de ville à peu près la combinaison de cette Demande, ce à quoi le conseil a été volontaire.

Il est proposé par M. A. Bédard secondé par M. Oscar Leduc que le compte des auto soient approuvés et le dossier en soit à la page. Adopté.

M. John Dey fait 12.94 + 4⁴ + 5²⁰ + 16⁶⁸

J. E. Fawcett fils, 2⁴⁷ J. A. Laugere 2⁵⁰

C. Leduc 100. + 60. + 100.

Mme Leduc 56⁰⁰ + 28

Luce de Paris 189³⁰ + 75⁷⁵ 144.75

Drummondville Telephone 6⁰⁰ + 3⁶⁰ + 1.70

ad Bédard 19⁴⁰ M. J. Paul 3

Impression du Pai # 18³⁵

Proposé par M. A. Bédard secondé par M. Leduc que l'ingénieur de la ville soit autorisé à déterminer le terrain nécessaire qu'il faudrait acheter à la Longue Pointe, pour la passer, en chemin pour y conduire et si pour le terrain nécessaire pour la ligne de garage; de plus de fixer le terrain de terrain de M. J. H. Paul. Adopté.

Il est proposé par M. J. H. Paul secondé par M. A. Bédard que le conseil se relate à son prochain la construction de chemin entre la Longue Pointe, en ce qui concerne construction qui aura lieu en terrain. Adopté.

Il est proposé par M. A. Bédard secondé par M. A. Leduc que l'ingénieur soit autorisé à construire le terrain pour servir la maison à l'usage d'une hauteur de 60' en lieu de 40'. Adopté.

Hippolyte Lindsay
Maire Suppléant

24 Avril 1922

Promues de Québec

Ville de Drummondville

Une séance au Comité du Conseil tenue au bureau du Greffier le mardi 6 24 avril 1922 à 8 heures P.M. Sont présents M. Hop. Garneau, mais et M. M. les échevins. H. Bérty, Co. Leccari, J. E. Luard, A. Mailplaisin, A. Marcus, J. H. Paul sans le président M. Colette.

M. le Maire donne communication au Comité d'une lettre de la Corporation des Obligations Municipales d'effort qui avise le Comité que les compagnies des Allemands n'ont pas payé les 2 échéances de \$500⁰⁰ chacune échues le 1^{er} Mars 1922 plus \$330⁰⁰ et qui a défaut de paiement le plein montant de l'hypothèque sans recourir de ce côté qui a garanti ces échéances.

Le Greffier fait lecture du contrat intervenu entre M. Marcus et le Ville le 24 Sept 1918.

Sur les circonstances, le Comité recommande au conseil de payer ces 2 échéances de \$500 chacune échues le 1^{er} Mars dernier 1922 avec intérêts de \$330⁰⁰ avec subrogation en faveur de ce dernier en vertu de l'acte de fiducie et du contrat du 21 Sept 1918, sans préjudice à son recours contre qui de droit et qui aux fins ci-dessus le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Banque qui en effectuera le paiement pour le compte de la Corporation un billet de \$1330⁰⁰ deux mois et portant intérêt au taux de la dite Banque. Adopté.

- Le Comité recommande aussi de faire assurer contre l'incendie le bobine des Allemands pour \$2000, les machines pour \$3000 et le bureau pour \$1000.

Le Comité donne instruction à l'ingénieur de préparer les plans définitifs et, spécifications et estimations pour le tablier en béton sur le Pont, le chemin entre les 2 ponts et les gares, car.

Le Greffier reçoit instruction d'écrire à la Co. S. C. P. Co. que contrairement au contrat avec le Ville elle favorise l'éclairage à M. M. Rutherford qui demeurent dans un rayon d'environ des lieux de cette Ville.

Le Comité recommande au conseil de vendre pour le prix courant ce petit terrain à côté de celui qui lui est. Garneau. H. Bérty. Marc.

Greffier

2 Mars 1922

Promues de Québec

Ville de Drummondville

Une séance régulière du Conseil Municipal de la Ville de Drummondville, tenue aux lieux et heures ordinaires de séances du Conseil le 2 Mars 1922. Sont présents M. M. les échevins Hop. Leduc, J. H. Paul, Oscar Leccari, Ant. Mailplaisin, H. Bérty, J. E. Luard formant le quorum du conseil sans le président M. Hop. Leduc, mais suppléant.

Les Minutes de la dernière séance sont lues et approuvées.

Le Greffier fait lecture de l'avis de cancellation de la présente assemblée et du certificat constatant qu'il a été reçu par tous les membres du conseil.

Le rapport du Comité du conseil en vertu de son mandat est lu et il est proposé par M. J. H. Paul secondé par M. Oscar Leccari que ce rapport soit adopté et adopté.

Proposé par M. A. Mailplaisin secondé par M. J. H. Paul que le conseil paie les 2 échéances de \$500 chacune dues pour les Allemands de Drummondville, plus \$330⁰⁰ pour intérêts, avec subrogation en faveur de la Corporation de la Ville de Drummondville en vertu de l'acte de fiducie et du contrat du 21 Sept 1918, sans préjudice à son recours contre qui de droit et qui aux fins ci-dessus le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un billet au montant de \$1330⁰⁰ à deux mois à l'acte de la Banque de Montréal, ou intérêt au taux de la Banque, pour remboursement des échéances qui ont été payées par cette Corporation les dits échéances et intérêts. Adopté.

Proposé par M. Adolphe Bérty secondé par M. Oscar Leccari que le Maire et le Trésorier soient autorisés à emprunter de la Ville de Québec pour le somme de \$~~500~~^{350,000} et qui à cette fin et soient autorisés à signer pour et au nom de la Corporation de la Ville de Drummondville, un billet à échéance

à l'ordre de Mlle Rose Ann Marie, une valeur de
6% sur au. Adopté

Leclure est fait d'une requête présentée par M. C.H.
Lacoste demandant au conseil son assentement
pour la formation en association d'un groupe
de 200 citoyens qui portent le nom de "Club Rose
Ball Dummermain".

Il est proposé par M. Ant. Montplaisir secondé par
M. A. Bulj que ce conseil sous l'autorité de
l'article 7233 des S.R.P.9 accorde son assen-
tement à la demande ci dessus et qu'à cette fin
le Greffier soit autorisé à délivrer ^{ou prout} un certificat en
conséquence. Adopté.

Il est proposé par M. J.H. Paul secondé par M. A. Bulj
que ce conseil se désiste en faveur du nouveau
Club de Base Ball ci-dessus, de faire ses droits
tant sur les costumes ~~de~~ que sur les
autres effets qui ont servi au service Club de
Base Ball et dont une partie a été payée par la
ville. Adopté.

Il est proposé par M. A. Montplaisir secondé par
M. J.C. Rivard que le Greffier écrive à la Cie
en leur nom leur demandant de changer les de-
pense les poteaux du téléphone sur la rue du
Cimetière vis à vis la propriété de M. Melayer, ou
que la location en courant soit elle fait annuel.
Adopté.

Il est proposé par M. J.C. Rivard secondé par
M. J.C. Rivard que les comptes suivants soient
approuvés et le Trésorier autorisé à les payer. Adopté.

M. Rivard 51 ⁶	+ 239.75
St John Dry Dock 14 ⁵³	28 ²⁰ 28 ²¹ 37 ⁰³
P. Viguier 6 ⁷⁷	75 ⁰⁴ B. Bulj \$31
D. Téléphone 12 ⁰	Abbaun \$33. + 21.90
S.C.R. Co. 1 ⁵⁰	155 ²⁰ 65 ⁰⁰ 12 ⁰⁰ 12 ⁰⁰ 4 ⁵⁰ 47 ⁰⁰
10.47	D. Farly 2.75

Lurle de juin 198³⁰ 226⁰⁰

Dupuy & Ferguson \$21.00

Fau chez Jabeurim 7⁴⁰ chez Grosse 6⁷⁵

une Lemanie \$40.00 Mrs Gaudin 3⁶⁵

J. Faurin \$2.

Sau jour 2⁰⁰ 6⁰⁰ + 18²⁰ + 34⁰⁵

D. Crap Co 208⁰⁰ E. Cauchon 21.00

Il est proposé par M. J.C. Rivard secondé par M. Rivard
que le Proc. du Comité des Travaux soit autorisé à acheter
pour M. M. Clauhe & Rivard chacun un lot de
caoutchouc et une paire de chaussures. Adopté.

Proposé par M. J.C. Rivard secondé par M. A. Montplaisir
que M. que le Trésorier soit autorisé à délivrer une
lettre en faveur de M. J.B. Mitchell pour la route de
l'Est. Adopté.

Leclure est fait d'une lettre de J. Harcourt au
Dummermain demandant au conseil l'engagement
de la faire pour 10 canots et etc à venir de
\$200.

Proposé par M. J.H. Paul secondé par M. Oskelin que
la demande ci dessus soit accordée, une condition
qu'il n'y aura pas plus qu'un canot par semaine
à moins d'une demande spéciale. Adopté.

Leclure est fait d'une lettre de la Cie Jumbo
Canadian Co. demandant au conseil son assentement
sur le changement de l'heure, cette compagnie se
proposant en faveur de l'heure de 1 heure
Proposé par M. Oscar Lecarré secondé par M.
J.H. Paul que le Greffier soit autorisé à répondre à
la Cie Jumbo Canadian Co. qu'il n'est pas sans
l'assentement du conseil de changer l'heure cette année.
Adopté.

Il est proposé par M. J.C. Rivard secondé par M. A.
Bulj que M. Nap. Lindsay soit autorisé à commencer
les travaux de renouvellement en courant du mur en
haut près du Pont, et de rendre sur les lieux tous
les matériaux nécessaires pour la construction
du tablier en béton sur le nouveau Pont. Adopté.

Le Greffier reçoit instruction d'écrire à la Cie
Laurier Cauchon de repaver l'égalité de la voie au
peu de la rue de Margot, au qu'il y a de dommage
par les glaces. Adopté.

M. Nap. Lindsay est autorisé à faire placer des
bancs d'égalité partout où il jugera que la
chose est nécessaire.

Il est proposé par M. J.H. Paul secondé par M. Oscar

Leclerc qui le Greffier écrit à ce lui Laurien
Carrara de ne plus fournir de leurre et paumer
à ce Laurien au que le privilège spécial qui lui
a été accordé est expiré depuis longtemps.

Adopté

Post proposé par M. J. E. Rivard secant par M. O.
Leclerc qui le Comité s'ajourne à mardi le 16
courant. Adopté.

Wauvoisau

Stéphane Lindsay

Greffier

Maire Suppléant

10 Mai 1922

Province de Québec

Ville de Drummondville

à une assemblée du Comité du Conseil tenue au
bureau du Greffier mercredi le 10 Mai 1922 à 4 1/2 heures
de l'après midi.

Sont présents M. Nap. Carrara Maire, et M. M. les échevins
J. H. Paul, J. E. Rivard, O. Leclerc, Ant. Monplaisir et
Nap. Lindsay formant le quorum sous la présidence
de M. Nap. Carrara

Le Comité recommande au Conseil de relever au
meux puis que l'on peut les services de M.
Honore Guinard i.e. l'ancien ingénieur - géomètre
sous contrat des services des employés du Conseil
sauf le Clerc et le Greffier. Son dévouement et
obligation devant être définitive par le Conseil.

Wauvoisau

Greffier

15 Mai 1922

Province de Québec

Ville de Drummondville

à une assemblée du Comité du Conseil tenue au
Bureau du Greffier lundi le 15 Mai 1922 à 8
heures P.M.

Sont présents M. Nap. Carrara, Maire et M. M. les
échevins St. Burt, J. H. Paul, Nap. Lindsay, Oscar
Leclerc, Ant. Monplaisir sous la présidence de
M. le Maire

Le Comité prend connaissance d'une lettre de
M. H. E. Rivard informant le Conseil, qu'il

demande \$500 pour le paiement de l'ancien qui sera versé
à cet effet pour l'érection de la nouvelle station de pompe
d'après les plans préparés par l'ingénieur de la ville, avec
cette somme serait comprise le droit de passage pour
le tuyau d'aqueduc de 14" sur le lot 2-178

Le Comité recommande au Conseil d'acheter ce terrain
au prix demandé, savoir \$500 et autorise le Maire et
le Clerc à signer un acte de vente.

Le Comité recommande au Conseil de donner instruction
à M. Joseph Marier, orateur de paumer M. J. R. Blais
et Wally Sayer pour contribution au règlement
concernant le couloir.

Le Comité recommande au Conseil de demander à ce
lui Laurien Carrara Paris ce qu'il a fait tenir au
Comité pour le cas de ce terrain au Plus
à l'heure venant.

Le Comité prend connaissance de ce terrain de M. Abel
Rivier dans ce d'occupé de l'ancien et lui fait rendre ce
terrain qui il a payé pour ses nouvelles bornes. Après
avoir écouté le terrain de M. Rivier le Comité en vient à la
conclusion que le règlement No 98 ne couvre pas le cas
de M. Rivier qui a acheté ce terrain par son com-
pagnon.

Le Comité recommande au Conseil de demander à l'ancien
Maire si le fait de déposer si le Copartition peut
faire le Ci Sayer & Rivier à mettre certains engagements
dans l'eau des puits pour empêcher la formation de
dépôts et chlorures dans les tuyaux d'aqueduc; et
aussi si le Conseil est sans l'obligation de mettre
un compte pour l'eau à ce lui Carrara qui est
demande l'installation.

Wauvoisau

Greffier

16 Mai 1922

Province de Québec

Ville de Drummondville

à une séance régulière du Conseil Municipal de la ville
de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires
des séances du Conseil mardi le 16 Mai 1922 à 8
heures P.M. d'un ajournement de la séance du 7 Mai 1922

Sont présents M. Nap. Goucau, Maire, et M. M. Leclercq
de Leclair, J. H. Paul, M. Bully, J. Etienne, N. Linoisy
et M. M. Lamoignon, J. Lamoignon le gérant du bureau sans
ce prétexte de M. le Maire

Les Minutes de la dernière séance sont lues et ap-
prouvées.

Il est proposé par M. N. Lamoignon secondé par M. Co-
Leclair que les rapports des comités des 10 et 15
courant soient approuvés et ratifiés. Adopté.

M. Nap. Linoisy propose secondé par M. Antoine
Mouplandier que ce conseil fasse planter 28 arbres
en face de la loge sur une de la rue Steung à
raison de \$2 par arbre, dont \$1 payé après la
plantation et l'autre \$1 au prochain si l'arbre a repris.

Adopté

Proposé par M. Bully secondé par M. J. H. Paul que les
comptes suivants soient approuvés et le trésorier
autorisé à les payer. Adopté.

S. C. R. Co # 5 B. S. U. M. Bully montant quant à l'huile de
#16⁰⁰ sans l'huile # 6.75

St John Dry Dock 9⁰⁰ + 49⁰⁰

Keuffel & Esser Co 53 ct J. Fleury 8⁰² + 35⁰⁰

J. E. Faucher 2.46 J. Braud 36⁰⁰

Stein des Longue 6²¹ M. Leclair #14.

Lubin de par 246.60 A. Blain #3 R. Gobet #3

Co press 40 ct Compt. Lamoignon #100

Ad. Thérage 10.98 F. Mercier #124.33

Leclercq de par 7804.70

Leclercq est fait d'une lettre de l'assistant trésorier
de la Province informant le conseil qu'à défaut
de paiement des fonds d'entretien sur l'île
de la loge sur une, des procédures seront
prises contre la Corporation. Répondu au Président du
Comité des Lamoignon.

Il est proposé par M. Nap. Lamoignon secondé par M. J. E.
Lamoignon que le trésorier soit autorisé à payer
les coupons en souffrance au montant de 196⁰⁰
de la Campagne des Allemands sans recours
contre qui de droit. Adopté.

M. J. E. Lamoignon est autorisé à signer avec le Co-
secrétaire Lamoignon l'acte de la dernière séance sans le

recours de la part de la justice nécessaire.

Leclercq est fait d'une lettre de M. J. E. Lamoignon
en faveur de la part de la justice sans ce recours sur
le cat 15 du quartier Sud.

Proposé par M. J. E. Lamoignon secondé par M. J. H. Paul
que permis soit accordé à M. Victor J. Lamoignon de faire
un colage en plein ou ciment excédant de 5
pence par permis de par de la justice lorsque
requis. Adopté.

Leclercq est fait d'une lettre de M. Nap. Goucau
à ce sujet du 13 courant, adressée à M. W. R. Thomas
et lui offrant différents privilèges pour
l'établissement en d'une manufacture pour briser la
cave.

M. J. E. Lamoignon donne avis au conseil qu'il proposera
à la prochaine séance un règlement concernant la
vente des légumes sur l'île et l'établissement des
magasins et légumes à Drummondville.

Leclercq est fait d'un règlement concernant la
vente du cat à Drummondville.

Il est proposé par M. A. Bully secondé par M. Antoine
Mouplandier que l'ingénieur de la ville fasse faire les
relevés nécessaires pour s'assurer de matériaux
requis pour le Port, de reporter le tout au Comité des
chemins qui aura autorité d'acheter les matériaux et
d'acheter le capital nécessaire. Adopté.

Le conseil autorise le Comité des Logements ouvriers à
conclure 4 baux en vertu du règlement # 70
sur le rue du Steung.

Proposé par M. J. H. Paul secondé par M. J. E. Lamoignon
que le conseil s'ajoure à mardi le 23 courant.
Adopté.

23 Mai 1927

Procureur de Québec

ville de Drummondville

A mes sieurs régulateurs du Conseil Municipal de la
ville de Drummondville, tenus aux lois et règlements
municipaux des services du conseil, étant en apparence
de la séance du 2 mai, du 2 approuvé au 16 et du 16

à ce jour mardi le 23 mai 1922. Sont présents: M. H. M. P. Bouché, M. H. M. les échoués J. E. P. Lussier et P. Lussier, l'autre de quarantaine le service est assuré à vendredi le 26 mai 1922

29 Mai 1922

Province de Québec

Ville de Québec

Une assemblée du Comité du conseil tenue au bureau du Greffier lundi le 29 mai 1922 à 8 heures de l'après midi.

Sont présents: M. H. M. P. Bouché, M. H. M. les échoués M. H. M. P. Bouché, M. H. M. P. Lussier, J. E. P. Lussier et Oscar Leclair sous la présidence de M. Lussier. Le Comité recueille au conseil

1° D'autoriser l'ingénieur de la ville de continuer l'alignement de la rue de la Vallée à partir de la rue Steung à la rue Herriot, et de la rue Herriot à la rue Paroi

2° D'autoriser l'ingénieur à faire l'examen de l'écoulement de l'eau à l'ouest de la rue Steung et de faire rapport sur l'état et la nécessité de la laisser là ou elle soit actuellement.

3° De faire poser du laurier suivant l'estimation préparée par l'ingénieur en date du 28 mai

4° De faire construire des sheds au long des avenues de la ville

5° De louer au S. C. P. pour la location au statut l'ancien abattoir pour y installer les machines à chemin à raison de \$10 par an; la Compagnie payant mille pié à ce bail en donnant 3 mois d'avis.

6° D'approuver le compte suivant: Garde-bon

10 ¹²	J. O. Gendron	16 ⁵³	+ 57 ⁰²	50,73 ⁵⁵	6,73
J. R. Clément	17 ²⁰	J. O. Gendron	4 ⁴⁸	80 ⁰⁰	
E. P. Lussier	72 ¹⁰	J. O. Gendron	100 ⁰⁰		
Comité Supply	8 ²⁶	S. C. P.	0,90 ⁰⁰		

Lecture est faite d'une lettre de la Mairie de Québec demandant d'attendre au 12 juin pour faire le bail de la Vallée du Pont. M. Lussier archevêque fait un rapport au conseil de \$300 pour le bail du Pont. Raport à plus tard.

Lecture est faite d'une lettre de M. Lussier archevêque informant le conseil que la loi Lussier & Bouché a été faite concernant le curage sur son terrain et que il veut la Corporation responsable des dommages

30 Mai 1922

Province de Québec

Ville de Québec

Une séance régulière du conseil municipal de la ville de Québec tenue aux lieux et heures ordinaires. Des séances du conseil mardi le 30 mai 1922. Sont présents: M. H. M. les échoués M. H. M. P. Bouché, M. H. M. P. Lussier, J. E. P. Lussier, Oscar Leclair, M. H. M. P. Bouché, sous la présidence de M. H. M. P. Bouché, M. H. M. P. Lussier.

Les membres de la dernière séance sont tous d'apparus. Il est proposé par M. H. M. P. Bouché secondé par M. H. M. P. Lussier que le rapport de la ville du conseil en date du 29 courant et qui se rapporte à la loi Lussier & Bouché soit adopté.

Il est proposé par M. H. M. P. Bouché secondé par M. H. M. P. Lussier que la ville de Québec soit autorisée à vendre le bail de la Vallée du Pont à raison de \$20 du mille pié. Adopté.

Le Greffier fait lecture de deux projets de contrats de bail pour la Corporation à M. H. M. P. Bouché et M. H. M. P. Lussier du bail en date du 29 du courant. Le 1^{er} à raison de \$24.63 par mois pour 240 mois.

Il est proposé par M. H. M. P. Bouché secondé par M. H. M. P. Lussier que la Mairie et le Trésorier soient autorisés à signer ces deux projets de contrat pour et au nom de la Corporation de la ville de Québec. Adopté.

Il est proposé par M. H. M. P. Bouché secondé par M. H. M. P. Lussier que le compte suivant soient approuvés et le Trésorier autorisé à le payer. Adopté.

J. O. Montplaisir 83²⁴ Le J. O. Corcoran 55⁵⁸
 Lecture est faite d'une soumission de M. J. C. Lemaire au
 montant de \$425.00 pour la construction de galeries et
 revues au Cages No 70.

Le conseil décide de faire exposer à la journée.
 Lecture est faite d'une lettre de la City Wash State suggérant
 au conseil de faire peindre l'intérieur de "du Standpipe"
 Référé à M. Guimard qui fera faire rapport pour le
 prochain conseil.

M. J. O. Montplaisir eut au conseil qu'il a l'intention
 d'établir un système d'autobus dans la limite de cette
 ville à un taux de 5 cts et demande au conseil de lui
 accorder une franchise exclusive pour au moins 10 ans.
 M. A. Bury donne avis le motion qu'il proposera un règle-
 ment à l'effet d'accorder à M. J. O. Montplaisir la franchise
 ci-dessus.

Lecture est faite d'une lettre de M. J. O. Gendron rappelant
 au conseil qu'il avait promis de grouper la rue Henri
 à partir de l'I.C.R jusqu'à la rue des Sarges. On lui
 rappelle brièvement pressant que le conseil a à faire
 d'urgence et à un peu plus tard la considération de
 cette demande.

La requête de M. M. Piquet, Gendron et autres pour la
 construction d'un hôtel en la rue du Caumont est
 lue en ce table pour étude.

Il est proposé par M. A. Bury secondé par M. Oscar
 Lecuyer que le Maire et le Trésorier soient autorisés
 d'emprunter pour et au nom de la Corporation de la
 Ville de Drummondville de M. Narcisse Parent, une
 somme de \$140 000 à 6%, par an, et qu'à cette fin les
 soient autorisés à signer un billet à l'ordre du dit
 Narcisse Parent, pour \$1400. à 6% par an et payable
 à trois mois d'avis. Adopté.

La demande de M. A. Bury d'autoriser pour l'ouverture de
 la rue et d'ouvrir entre les nos Lemoyne et Beak est
 lue en ce table pour étude.

1^{re} lecture est faite d'un règlement permettant
 l'établissement d'un magasin de liquides alcooliques
 et autres boissons.

M. J. C. Lemaire absent au commencement de l'assemblée
 entre en séance et prend son siège.

M. A. Bury propose secondé par M. J. C. Lemaire que
 l'offre de M. Henri Poirier pour \$500.00 pour le lot
 308 du quartier Est soit acceptée et que le Maire et le
 Trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la
 Corporation de la Ville de Drummondville un acte de vente du
 dit terrain au prix sus mentionné. Adopté.
 Narcisse Parent
 Greffier
 Joseph Lemaire
 Muni Supplément

6 Juin 1922

Procès-verbal de la

Ville de Drummondville

à une séance régulière du Conseil Municipal de la Ville de
 Drummondville, tenue aux lieux et heures ordinaires des
 séances du Conseil, mardi 6 Juin 1922. Sont présents
 M. Cap. Gendron, Maire et M. M. les échevins A. Bury, aut.
 Montplaisir, J. H. Paul, N. Lussier, G. Lussier et J. C. Lemaire
 formant le quorum sans la présence de M. le Maire.

Les Minutes de la dernière séance sont lues et ap-
 prouvées.

L'avis de concession de la présente assemblée est lu de
 même que le certificat de signification à chacun des
 membres du Conseil.

Le Greffier fait lecture du vote du Maire au sujet de la
 vente à M. Henri Poirier du lot 308 du quartier Est.

Il est proposé par M. A. Bury secondé par M. J. C. Lemaire
 que ce Conseil vende à M. Henri Poirier le lot 308
 du quartier Est de cette ville au prix contant, plus
 intérêts, et autorisations soient données au dit Maire le tout
 devant être établi par le Trésorier. Adopté et que aux
 fins ci-dessus le Maire et le Trésorier soient autorisés
 à signer un acte de vente du terrain ci-dessus. Adopté.

M. Cap. Lussier propose secondé par M. A. Bury
 que le conseil vote le Repealment de chacune des per-
 sonnes de ce dernier le privilège de recouvrement de
 leurs egards à la loi de la Ville de Drummondville avec
 de la ville à raison de \$21.60 par année sans renou-
 velle sans une autre période de 5 ans. Adopté.

2^e lecture est faite du règlement concernant la
 vente pour le lot de liquides alcooliques.

Il est proposé par M. Cap. Lussier secondé par M. A. Bury

que les comptes seraient approuvés et le
 Trésorier autorisé à les payer. Adopté
 L. G. Bodinay 1^{er} D. Bernard 14.73
 St. P. G. 72 ct, 95 ct, \$342, 12 ct, 1⁴⁷ 186
 212.00, 12 ct, 23.87 + 240.00
 P. Vignemont 14.13 Sentes Stab. Slect Products 190⁵⁶
 Co. Gosselin 1⁰⁰ J. W. St. Cyr 150⁰⁰
 Montreal Steam Works 6⁰⁰
 Loto de juin 372⁵⁰ + 145⁹⁵ \$ 197⁵⁰
 St. Jovelle 72⁵⁰ + 76.6² Mde. Gaillet 3
 Romain Brode 39⁰ 208⁰⁶
 Dame Martel 50^{ct} U. Lemaire 3⁰⁰
 M. N. Lindsay propose seconde par M. J. H. Paul que
 M. Nap. Ganceau, délégué au près du Gouvernement
 Provincial pour s'entendre avec le dernier sur la
 question du fonds d'amortissement de l'emprunt pour
 les chemins. Adopté

Il est proposé par M. Nap. Lindsay seconde par M.
 St. Jovelle que le Trésorier de cette ville soit autorisé
 à soustraire le compte de la Corporation de la ville de
 Drummondville, à la Banque d'Ontario, ici jusqu'à
 concurrence de \$5000⁰⁰ Adopté

Il est proposé par M. N. Lindsay seconde par M.
 J. H. Paul que M. M. Joseph Marier, Edouard
 Courchesne et J. A. Leclerc soient nommés, individuellement
 de cette ville et qu'ils soient chargés de faire et
 de poser le rôle d'évaluation pour la première fois
 prochain, 1927

Le conseil autorisé à engager à faire des trottoirs en
 ciment sur la rue du Caumont par ~~de~~ vis à vis
 la propriété de M. Meligne, sur la rue St. George vis
 à vis les propriétés de M. Ganceau et sur la rue en
 face du Caumont, et sur ces trottoirs seulement sur la rue
 M. Edouard entre Besset et Lindsay.

Il est proposé par M. J. E. Pinard seconde par M.
 N. Lindsay que M. A. Groulx soit autorisé à
 faire réparer les bancs du parc et à en acheter
 deux nouveaux

Proposé par M. St. Jovelle seconde par M. J. E. Pinard
 que tout ou une partie de ce que le membre
 de ce conseil se voit obligé de se rendre à la

demande de leur collègue M. des Aulx, même,
 d'accepter sa résignation.

Les membres de ce conseil ne sont que l'écho de l'avis
 personnel de chacun de ces citoyens de cette
 ville, en déclarant que M. Marier a toujours été un des
 membres les plus actifs, les plus dévoués de ce conseil, et que
 la ville en soit enorgueillie de ses progrès et de son
 développement; et la dite résignation est acceptée avec
 l'espoir que sans en avoir rapproché, M. Marier
 trouvera moyen de reprendre, au sein de ses concitoyens,
 et signa de nouveau à la tête du conseil adopté
 Proposé par M. Dr. Leclerc seconde par M. J. H. Paul
 que ce conseil s'ajourne à mardi le 20 courant.

Paul J. Marier
 Maire, Greffier

20 juin 1927

Procureur de Québec
 Ville de Drummondville

À une séance régulière du conseil municipal de la
 ville de Drummondville, tenue aux lieux et heures ordi-
 naires des séances du conseil mardi le 20 juin 1927.
 Sont présents M. Nap. Ganceau, Maire, et M. M. Le-
 clerc, M. Lindsay et aussi Leclerc.
 Faute de quorum la séance est ajournée à mardi le 27
 courant.

4 juillet 1927

Procureur de Québec
 Ville de Drummondville

À une séance assemblée du Comité du conseil tenue
 au bureau de Greffier mardi le 4 juillet 1927 à 4 heures
 de l'après-midi. Sont présents M. Nap. Ganceau, Maire, et
 M. M. Leclerc, Dr. Leclerc, Int. A. Rippland, St. Jovelle
 sous la présidence de M. G. Marier.

Le Comité recommande au conseil

1^o de solliciter des soumissions pour la vente de
 \$100,000. de obligations de cette ville @ 6% par an payable
 le 1^{er} juillet de chaque année, remboursables par séries

Sous 35 ans et ce pain remplacé en emprunt leur
 parus du menu montant échéant le 1 Sept 1974
 2° D'autre part le Maire au le Trésorier de la ville à
 Québec auprès du Directeur des Affaires Municipales afin de
 faire évaluer le fardeau des subventions pour emprunt
 3° Jus ces subventions soient annulés le 1 Sept 1974
 4° Jus ces subventions soient payées par coupures de \$ 500.00
 5° D'autre part le Trésorier à remettre à Monsieur Buge et
 soit le montant qui accompagnerait ce sous-sol pour la
 conclusion au Pont, soit \$ 3500.00
 6° D'accorder à la St Vincent de Paul un subv. de \$ 100.00
 7° De voter les réparations faites par M. M. Malin
 Sayon et R. Blanchard, et enfin de voter cependant
 ces la continuation de travaux commencés.
 8° De charger à partir du 1 Janvier 1977 la somme
 de \$ 150.00 à la Co Water Plant par an, pour l'eau.
 Ce contrat pouvant être modifié suivant les cir-
 constances au bon plaisir du Conseil.
 9° De charger à Monsieur Selt Dyceing Co. 10 cts par
 1000 gal. pour l'eau sur un minimum de \$ 250 par an. Le
 contrat devant être installé par cette compagnie
 sans le content de l'urgence de la ville.
 10 D'accepter et approuver les comptes suivants:
 Marie Lemaire \$ 28.00
 Mrs Gauthier 3. S. Thomas 6.20
 Lubs de paie 139.45 S. C. P. Co 187 212.50
 106 95 ct, 186.50 12 ct, 87 ct 327 17 ct \$ 10.42
 E. G. Cameron \$ 30 J. Gaudin \$ 30
 Joseph Maru \$ 30 W. Cameron \$ 30.
 Erno Maru \$ 13. N. Gaudin 16.55
 F. Ruchford 14.22
 Lubs de paie 140.60 + 374.95 + 292.50
 Albarn \$ 53.10 \$ 27.10 \$ 24.70
 N. Pelletier fils 84.64 980.00
 G. Maru 23.26 226.74 139.
 Dambard fils 60 ct. H. Gaudin 17.10
 A. Melin 18 Imp Delle 11.50
 J. O. Monplaisir 980. 12.00
 J. Gaudin 81.69 + 57.81
 P. J. Legare 1.18
 Mc Brity Ltd. 73.15

J. E. Gaudin fils 31.25 206 782
 Lubs de paie 575 89 5842 18
 Hannon et Delle 40- Feu ch. au. au. au. 76.34
 Feu ch. de l'eau 21.75 E. Lemaire 17.10
 E. Gaudin 10.35 L. Marchot 10.80 S. P. 8.48
 D. Vandal 22.05 A. Buly 22.20
 J. Gaudin 18.12 M. Deschamps 18.00
 A. Bédard 5.58 J. O. Maru 11.25
 F. de la Rivière et J. O. 17. O. Vandal 18
 def. maru 18 V. de la Rivière 13.00 J. Maru 42.75
 Travaux au Greffier

4 Juillet 1974

Prochaines de Québec
 Ville de Drummondville
 A une séance régulière du Conseil Municipal
 de la Ville de Drummondville tenue aux lieux et heures
 ordinaires des séances du Conseil mardi le 4
 Juillet 1974. Sont présents M. Nap. Gaudin, M. L. G.
 M. L. Gaudin, J. H. Paul, M. Lemaire, A. Buly, J. E.
 Poirard, Nap. Lussier formant le quorum du
 Conseil sans la présence de M. G. H. H.
 Le Greffier fait lecture de l'avis de convocation de cette
 séance et du certificat constatant qu'il a été vérifié
 à l'air les membres du Conseil
 Il est proposé par M. N. Lussier secondé par M.
 J. E. Poirard que le rapport du Comité du Conseil
 en date de ce jour, et qui vient d'être lu soit approu-
 vé, ratifié et adopté, agée.
 Il est proposé par M. J. E. Lussier secondé par M.
 N. Lussier que les comptes suivants soient approu-
 vés et le Trésorier autorisé à les payer, adopté
 J. O. Monplaisir 13.50 + 12.50
 S. C. P. Co 164.64 + 27.90
 J. Hannon 49.15 17.71
 O. Lussier 6.25
 Le Greffier est chargé d'écrire à la Co. Marchot
 E. Lemaire Co. que le comité d'alarme qu'elle nous a
 rendus ne donne pas satisfaction, et est par suite
 pas représentée et que la ville ne l'accepte pas

L'approbation de M. Wefus Jordan, comme consultant
 l'annexé sur le table pour étude
 Il est proposé par M. Wap. Lussay secondé par M.
 Oscar Leduc que le conseil accepte l'offre de M.
 Henri Pavin, soixante \$550 pour le lot 308 du
 quartier Est et que le Maire et le Trésorier soient
 autorisés à signer et passer contrat de vente aux
 conditions ci-dessus. Agréé.

Il est proposé par M. J. E. Poirand secondé par
 M. A. O'Neil que l'ingénieur soit autorisé à
 mettre au grevais dans le rue Herriot à l'abri
 du Mairie jusqu'à la rue de la Gare; de
 faire travailler en ciment sur le rue Bellevue, vis-à-
 vis le propriété de M. Paul Guireux, et ce après
 estimés soumis au conseil. Adopté.

Reglement No 102

Il est proposé par M. J. E. Poirand secondé par
 M. Wap. Lussay que le règlement No 102
 concernant le droit des liqueurs alcooliques, qui
 vient d'être lu soit adopté que le Greffier donne
 avis public suivant le lui que les contribuables
 de cette ville seront appelés à voter sur ce règle-
 ment mardi le 15 Août 1922. Adopté.

Il est proposé par M. J. E. Poirand secondé
 par M. W. Lussay que le # pair du Port soit
 vendu à M. C. Leduc, plus haut soumissionnaire,
 pour \$ 375.00 Comptant. Adopté.

Il est proposé par M. J. E. Poirand secondé par
 M. J. H. Paul que l'ingénieur soit chargé de
 faire des plans, devis et spécification de travaux
 d'agrandissement du logis occupé par M. A. F. Caumont.
 Adopté.

Il est proposé par M. A. O'Neil secondé par M. J. E.
 Poirand que pour encadrer et terminer la
 construction à Beauportville sous exemption de
 taxes pour 3 ans soit accordé à toute personne
 qui construira une maison d'habitation ou magasin
 sur le cant des Lévains d'ici au 1^{er} Janvier 1923
 dépenses \$ 5000. et le cant total une fois terminés
 sera d'au moins \$ 3000. entendus que ces condi-
 tions seraient été faites suivant les règlements
 de construction actuellement en force. Adopté.

Il est proposé par M. A. Lussay secondé par M. J. E. Poirand
 que le conseil s'ajourne à mardi le 11 courant. Adopté.
 Pavin
 Greffier
 Maire

18 juillet 1922

Procès de Québec

Ville de Beauportville

à une séance régulière du conseil Municipal de la Ville de
 Beauportville, tenue aux lieux et heures ordinaires des
 séances du conseil mardi le 18 juillet 1922. Sont présents
 M. Wap. Barbeau Maire et M. M. les échevins Wap. Lussay
 J. E. Poirand, A. O'Neil, J. H. Paul, I. Lussay et Oscar Leduc
 faisant le quorum du conseil sous la présidence de M.
 le Maire.

Le Greffier fait lecture de l'avis de convocation de la pré-
 sente séance et des certificats constatant qu'il a été signifié
 à tous les membres du conseil.

Les minutes de la dernière séance sont lues et approuvées.
 M. J. E. Poirand propose secondé par M. Wap. Lussay
 que les comptes suivants soient approuvés et le
 Trésorier autorisé à les payer. Adopté.

- | | | | | |
|--------------------|---------|-------------------|-----------|------|
| Theo. Poirand | \$ 2.00 | J. Poirand | 13.85 | 30 |
| Oscar Leduc | 42 | Impression du Rai | 13.78 | |
| M. Ville Téléphone | 3.25 | | 177.95 | |
| J. O'Neil | 27.00 | | + 25cts | |
| Barret Co. | 55.47 | Sauchen Co | Pa. 80cts | 52.3 |
| C. G. E. | 8.18 | Wash Post | 2.20 | |
| Arco Co. | 36.40 | Caumk Supply | 8.75 | |
| P. Oubermann | 4.00 | F. Rutherford | 24. | |
| Lubi & pair | 410.00 | + 3 | 86.30 | |
| S. Lussay | 2.00 | J. O'Neil | 26.10 | |
| G. Poirand | 6750. | A. F. Caumont | 3.00 | |
| A. O'Neil | 3.00 | E. Lussay | 3.00 | |
| A. H. Cyr | 10.00 | | | |
| A. O'Neil | 4.30 | | | |

Lecture est faite d'une lettre de la Société Beauportville portant
 faisant certaines suggestions pour le bolon de
 Pompes. Cette lettre est référée à l'ingénieur pour
 instruction de faire rapport au conseil sur l'oppor-
 tunité de faire les améliorations soulevées.
 Le conseil prend connaissance d'une requête de M. M.
 Lussay Pellerin et de l'engagement de parachever

de la rue Parier.

M. J. H. Paul propose secondé par M. A. Buly que le Greffier soit autorisé à demander à la Cie Saubert le bonvois de pour 2 lampes sur la rue Parier aux entrées qui lui seront indiqués par l'ingénieur de la Ville. Adopté.

Maelin est fait d'une lettre de la Cie J. A. Gosselet concernant la construction d'un égout pour leur usure et demandant au conseil la permission d'en faire le raccordement avec le canal d'égout de la rue.

Le conseil fait droit à la demande ci dessus, supplémentaire à ce laps d'égout fait en construction de la superficie de la propriété de la Cie J. A. Gosselet (suivant le plan jointé).

M. E. Rousseau, propriétaire des lots nos 91 et 92 du quartier Sud offre 3 pieds de son terrain large au le front de son terrain à condition que le conseil autorise à ses frais exclusivement un trottoir en bitou ou à vis le terrain ci dessus.

Le Greffier est autorisé à accepter au nom du conseil la proposition ci dessus.

M. Arthur Binard se plaint du fonctionnement défectueux de l'égout de la rue du bouvent.

Le conseil donne instruction à l'ingénieur de faire faire un relevé du canal de la rue qui requiert sans retard l'égout de la rue du bouvent.

Les souscriptions suivantes pour l'agrandissement du lapis occupé par M. Def. Gaudet à la place des Pompes

J. H. Archambeault \$ 990⁰⁰

J. C. Lemaire \$ 910⁰⁰

Il est proposé par M. J. C. Lemaire secondé par M. N. Lindsay que le cahier d'agrandissement du lapis Gaudet soit accordé à M. J. C. Lemaire le plus des souscripteurs, au prix de ses souscriptions de \$ 910⁰⁰ sous obligation de fournir ces travaux dans six mois. Adopté.

Il est proposé par M. A. Buly secondé par M. N. Lindsay que l'ingénieur soit autorisé à faire en bitou cette partie du chemin situé entre les 2

part. Adopté.

Il est proposé par M. J. H. Paul secondé par M. I. Lemaire que le Maire ou le Greffier soient autorisés à souscrire une ou les Cie Saubert bonvois pour la pose de lampes leur quote part de l'entretien de la rue Coctan ou d'autres ~~autres~~ de la ville de la C. P. R. Adopté.

M. J. C. Lemaire laisse la loi de conseil.

M. A. Buly propose secondé par M. J. H. Paul que l'ingénieur de la ville soit autorisé à acheter le câble et les parties nécessaires pour faire scier les bœufs à meubler dans la rue. Adopté.

M. J. H. Paul propose secondé par M. I. Lemaire que le conseil de la ville soit chargé d'envoyer à leurs locataires de la ville qui ont des arriérés, suivant les lots produits, qu'à défaut de paiement de leurs loyers arriérés, et en vertu de l'art 1954, les procédures soient prises contre eux.

M. J. H. Paul donne avis de motion qui se proposera un règlement à l'effet de prescrire \$ 1⁰⁰ par 100 sur les biens immobiliers imposables de cette ville.

M. le Maire fixe le 4 Août pour le renouvellement du conseil de la charge d'éclairer de la rue No 1 du quartier Est en remplacement de M. A. Mercier le sous-maire.

Davaux
Greffier

27 Juillet 1924

Procureur de Québec

Ville de Québec

A une assemblée du comité du conseil tenue au bureau du greffier le 27 Juillet 1924 à 4 heures de l'après midi.

Sont présents M. Rob. Gaudet, Maire et M. N. Lindsay, M. Lindsay, Ant. Mailplanis, J. H. Paul, I. Lemaire sous la présidence de M. le Maire.

Le comité autorise M. Gaudet à prendre les arrangements avec M. S. Paum pour le trottoir de charnières charroyant le groves.

Le comité recommande au conseil le renouvellement de l'égout sous le chemin situé entre le boulevard

au le creux du charbon qui sont à amener
par le bois prochain.

Le Comte autorise l'Impression à faire une Liste
de noms \$50 pour rattacher le fossé qui traverse
le chemin du Port.

Soamusau

Buffin

1 Oct. 1922

Protocoles de quibus

Ville de Drummondville

À une séance régulière du Conseil Municipal de la
Ville de Drummondville tenue aux lieux d'habitude ordi-
naires des séances du Conseil mardi 6 / Oct 1922
Sont présents, M. Robt. Saurau, Maire et M. M. Les échevins
N. Lumbay, A. Montplaisir, A. Buis, G. Leclerc, Deux
Lecteurs formant le quorum du Conseil sans la
présence de M. le Maire.

Les Minutes de la dernière séance sont lues et
approuvées.

Le Buffin fait lecture de l'avis de convocation de la
prochaine réunion et du certificat constatant qu'il a
été signifié à tous les membres du Conseil.

Il est proposé par M. A. Montplaisir secondé par M.
Stap. Lumbay que le rapport du compte du 27 juillet
qui vient d'être lu soit adopté. Adopté.

Il est proposé par M. Oscar Leclerc secondé par M.
Deux Lecteurs que les comptes suivants soient
approuvés. Adopté.

Impression du Roi 1378 Imp. D'Orléans 9.00

Tarabreau & fils 5.02 St John Bay Bank 16.

Cie Johnson 59.57 + 36.36 + 44.00

S. C. P. C. 212.50 + 187 + 95c. 65c. 20c. 12c.
2.52 + 10.42 G. Deppé 17.50

M. Pécotier 852 36 Iso Colinet 12.50

Lubin se paie 570.10 J. C. Faucher 75c

J. C. Lemaria \$100. M. M. Brait 75c

Lubin se paie 324.05 C. Marchat 2.42

M. Saurau \$21.

M. N. Lumbay donne avis de motion qu'il propose
à la prochaine séance d'acquiescer à l'effet
d'autoriser les emprunts pour certains travaux et

consentir à des paiements.

1^{er} Lecteur est fait d'un règlement à l'effet d'imposer
une taxe de \$1 par \$100 sur la valeur des propriétés.
Lecteur est fait d'une lettre à M. Desfos Haute
relativement \$25 de sommes pour l'entretien des puits
sur son terrain. Le Buffin reçoit instruction de
transmettre le compte à Lagny & Buisson.

Lecteur est fait d'une lettre de l'Union des Manufact.
de la Province de Québec demandant combien de lettres
elle veut recevoir pour le voyage à Châteauguay le 4 Sept.

Le Buffin est autorisé à recevoir deux lettres.

M. J. H. Archambault se plaint du mauvais état de
l'épave de la rue D'Orléans. Répond à M. Girard.

M. J. H. Archambault se plaint aussi de l'évaluation
faite de ses propriétés.

Lecteur est fait d'une lettre de M. D. H. Jean deman-
dant un emprunt de 4000 pour la construction
de quatre logements. Le Buffin est chargé de
répondre à M. D. H. Jean que le Conseil ne peut prêter
que pour un usage et à une personne qui n'est
pas déjà propriétaire.

Les uns requiert des marchands demandant la
fermeture des magasins le mercredi. Lors des ces
lois pour étude.

Les souscriptions sur avis pour l'emprunt de \$10000
de Drummondville sont au total:

M. Leod, Jany & Meir 99.4674

Compagnie des Obligations Municipales 99.27

Il est proposé par M. A. Buis secondé par M. Ant.
Montplaisir que la commission la plus haute, savoir
celle de M. Leod Jany & Meir à 99.4674 soit

acceptée et qu'elle soit autorisée à faire une
preuve de la débiteur la plus tôt possible, le Buffin
étant autorisé à recourir à la Compagnie des Oblig.
de la Ville Municipale son chargé de dépôt. Adopté.

M. N. Lumbay propose comme par M. A. Buis
que M. J. C. H. Desfos soit chargé de faire les
statistiques nécessaires pour la quantité de charbon
requis par la Ville pour l'usage prochain. Adopté.

Il est proposé par M. Robt. Lumbay secondé par M.
Ant. Montplaisir que le Port soit à l'agrandir par

autorisé à faire réparations & transformer les conduits,
passer en ballonnets et des conduites à ce station des
pompes. Adopté.

Proposé par M. A. Bulf secondé par M. Deane Leduc
que le conseil s'ajourne à mardi le 8 courant. Adopté.

J. D. Bulf

8 Août 1922

Procès-verbal de la

Ville de Drummondville

à une séance régulière du conseil municipal
M. J. St. Ange, commissaire de Drummondville, ayant
été élu maire pour le 1er jour du mois d'août. Et
de ce fait le conseil municipal, fait serment que se con-
plent bien et fidèlement de servir de ses charges
et ce au mieux de son commandement et jugement.

Ainsi que précédemment en aide

Assemblée devant moi à

Drummondville ce 8 Août 1922

J. D. Bulf
Maire

J. D. Bulf

8 Août 1922

Procès-verbal de la

Ville de Drummondville

à une séance régulière du conseil municipal de
la Ville de Drummondville, tenue aux lieux et heures ordi-
naires des séances du conseil, mardi le 8 août 1922,
étant en ajournement de la séance du 1er août. Sont
présents: M. Rob. Sureau, maire et M. M. les échevins
1. Leduc, G. Malplais, A. Bulf, J. W. St. Ange, G.
Leduc, Rob. Lindsay, J. H. Paul formant le quorum
sous la présidence de M. Sureau.

Les minutes de la dernière séance sont lues et approuvées.

Le maire fait rapport de l'élection de M. J. W.
St. Ange comme échevin du 1er jour du mois d'août. Et
1er lecture est faite de 3 règlements par lesquels
honnors et émoluments de cette flottaient.

2e lecture d'un règlement à l'effet de prélever une somme
de \$1 par \$100.

Il est proposé par M. A. Bulf secondé par M. J. W. St. Ange
que le conseil accepte les règlements nos. 55-56-57 de cette
ville autorisant un emprunt de \$100,000. et de les adopter
selon la loi.

Il est allégué que si l'on agit d'urgence de la Sécheresse pour
une période de 35 ans pour compléter cette somme le
1er Sept 1922 et servir temporairement au besoin des
susdits règlements.

Il est allégué que après consultation de M. Deane Leduc, surant
ce loi cette somme sera à être versée à M. Deane Leduc & M. J.
à Montréal à 99.46.

Il est allégué que cette somme sera à être faite sans le condi-
tion que les sécheresses se soient de détermination de
\$500 et au \$1000.

Il est allégué que cet emprunt ne change en aucune
manière l'objet de règlement et n'accroît pas le montant
de l'emprunt ni le taux de l'intérêt.

Il est allégué que si on urgent d'obtenir le permission
de changer la détermination des dits sécheresses.

Il est allégué que si on urgent de verser la somme de M. Deane Leduc
à M. Deane Leduc sous l'autorité de l'article 5788
de S. R. P. G. (12 Stat. chap. 80) pour obtenir son consente-
ment au changement de détermination de sécheresses
à être émise sans l'autorité des règlements nos. 55-56-57
en ce qui concerne les prêts de plus de 1000 chacune et par
manière de \$500. Adopté.

M. Deane Leduc fait un rapport d'emprunt au conseil
et sans l'emprunt de la loi de règlement au conseil.

Il est proposé par M. Thompson secondé par M. J. W.
St. Ange que le conseil s'adresse au Gouvernement de ce
Province pour obtenir un prêt à M. E. L. Eclair.

Il est proposé par M. A. Bulf secondé par M. J. W.
St. Ange que le conseil refuse au droit de rachat
avant échéance de sécheresses à être émise sans l'au-
torité des règlements nos. 55-56-57 Adopté.

M. Deane Leduc donne avis de motion qu'il proposera
un règlement demandant un emprunt pour la période
suivante.

M. J. W. St. Ange propose secondé par M. Deane Leduc
que le conseil accepte l'offre de l'autorité de l'article
M. Deane Leduc de cette à ce fait pour la somme de \$1000

Le dit acte passé au conseil des élus entre le dit
 Deumond et une légation de la paroisse de la
 Ligue sud est de la rue du Commerce et qui a été
 le dit Deumond et le dit Deumond sont venus à passer
 l'acte de dit Deumond pour \$1000 par an pour
 que après la signature au conseil aucun cotisation n'y
 est imposé et que tous les motifs soient enlevés au
 conseil sans l'année 1923. Adopté

Est créée par M. A. Buly secondé par M. Nap.
 L'indemnité des fabriciens de Drummondville sont
 autorisés à faire pour un lieu de 2' sur la rue
 L'indemnité et ce sous la surveillance de l'inspecteur et
 ce doit être aux frais de la dite fabrique. Adopté
 Proposé par M. J. West aux secondé par M. Deumond
 L'union que le conseil s'ajoute à mardi le ~~22~~ 15
 courant. Adopté

Wausseau

Griffier

22 Août 1922.

Province de Québec

Ville de Drummondville

A une séance régulière du conseil Municipal de
 la ville de Drummondville tenue aux heures
 ordinaires des séances du conseil mardi le 22 Août
 1922. Sont présents M. Nap. Garneau, Maire et M. M.
 les échevins Ad. Buly, J. L. Lévesque, J. West aux.
 L'acte de quorum la séance est ouverte à midi
 le 29 courant.

Province de Québec

Ville de Drummondville

A une séance régulière du conseil est convoquée
 du conseil de la ville tenue à la salle Robitaille
 mardi le 27 Août 1922 à 8 heures P.M.

Sont présents M. A. Garneau, Maire et M. M. les échevins
 J. L. Lévesque, Ad. Buly et J. West aux sans la
 présence de M. le Maire

Le conseil recommande au conseil d'adjoints M.
 Ad. Buly et le Maire à M. J. West aux pour la

formation d'un comité qui devra s'acquiescer immédiatement
 des besoins des contribuables; ce comité doit être
 composé de membres au nom de la ville, de la paroisse, de la commune
 de chaque secte ainsi que de la quantité munie de 1700
 livres de chaque industrie et le comité nécessaire
 pour les industries.

Le Comité recommande l'approbation des comptes suivants

Mun. de Drummondville \$80. A. Montplaisir 47

J. P. Poirier 22 Ritchot 21.

Liste de pairs 961²⁵ 362²⁵ 623²⁵ 537

J. Chevalier 100 69⁷⁵ 71100

G. Mercier 30 - N. Pelletier fils 355⁴⁷

S. C. P. Co. 30 de - Co. Gosselin 9⁸⁸

Caumont Supply 62⁸⁸ L. G. Gosselin 4¹⁵

A. L'abbé 10.55 P. Piquet 63.39

J. Montplaisir 18.00 45²⁵ 100²⁵ + 18⁰⁰

A. Poirier 24.80 D. L. Lefebvre 31⁷⁵

E. Poirier 5⁰⁰ R. H. Havel 15⁰⁰

J. Lacroix 52.70 Feu chez Poirier 29.20

N. Garneau 13. Rachel 14.

M. G. Lacroix 3⁰⁰

Le conseil de construction est accordé à M. Des Comptes
 suivant plans soumis et à 4 pieds de hauteur au
 Lacroix (Carré Black et au Commerce)

Le Comité recommande au conseil de voter \$50⁰⁰

pour la célébration de la fête du Travail le 4 Sept.

Le conseil faisant partie du Comité d'organisation.

Le Comité recommande au conseil de donner de
 l'argent aux 4 charrains qui sont leurs biens.

Wausseau

Griffier

A. Garneau

29 Août 1922

Protome de Québec

Ville de Québec

à une séance régulière du conseil municipal de la ville de Québec, tenue aux lieux et heures ordinaires des séances du conseil mardi le 29 Août 1922 et dont un ajournement de la séance du 8 Août 1922.

Sont présents M. Nap. Gaudin, Maire et M. M. les échevins J. E. Renaud, A. Rivy, N. Lussay, et Leclerc formant quorum du conseil sous la présidence de M. le Maire.

Les Minutes de la dernière séance sont lues et approuvées.

Proposé par M. J. E. Renaud secondé par M. Leclerc que le rapport du Comité du conseil en date du 27 courant soit approuvé et relégué. Adopté.

Est proposé par M. J. E. Renaud secondé par M. J. W. St. Ange que le règlement No 103 de cette ville imposant une taxe de \$1 par \$100 soit adopté et qu'un escompte de 10% soit accordé à ceux qui s'acquitteront de leur taxes d'ici au 1 Oct prochain (1922) Adopté.

M. J. E. Renaud propose seconde par M. J. W. St. Ange que les comptes suivants soient approuvés et le Trésorier autorisé à les payer. Adopté.

J. Monplaisir 1^{er} 20^{es} 5.

G. Mercier 29.70 Les Coallin 59⁵⁷ 308⁶⁸

J. A. Robitaille 2¹⁰ 10⁵⁸

M. John Dufort 3³⁰ 5⁵³ McDonald Rue 105

M. Pélissier 5⁶⁸ 14 Wauvoisau 30

M. Lussay 5⁶⁸ J. Chemin 100

Taxe de pavé 857⁴⁰ Impremur d'été 135⁰⁰

Proposé par M. J. E. Renaud secondé par M. J. W. St. Ange que le Trésorier soit autorisé à payer \$100 à J. Hopewell de Québec à titre d'actes. Adopté.

Le Secrétaire fait lecture d'une lettre de la Banque nationale des obligations municipales en attendant le conseil que les coupons échéant le 1 Sept ne peuvent être payés. Le conseil décide que les coupons échéant le 1 Sept ne peuvent être payés.

Il est proposé par M. N. Lussay secondé par M. J. W. St. Ange que la Banque nationale

soit autorisée à payer les coupons des obligations échéant le 1 Sept et que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un mandat à l'ordre de la Banque pour le montant payé. Adopté.

Proposé par M. Napoléon Lindsay secondé par M. St. Ange Rivy, qu'attendu que les débiteurs inscrits sur les registres des règlements 55-56-57 ne sont pas imprimés et que la Corporation de la ville de Drummondville n'a pas encaissé le produit de ces débiteurs payés par M. Leclerc, Young, & Meunier à 99.47.

Qui en attendant que la Corporation recouvre le prix de ces débiteurs, savoir \$ 99.470.00.

Que le maire et le trésorier soient autorisés à emprunter un égal montant au taux de la banque pour payer les débiteurs échéant le 1^{er} Sept 1922 et qu'à cette fin ils soient autorisés à signer pour et au nom de la ville de Drummondville un billet de \$ 99.470.00 à 2 mois et payable avec le produit de la vente des titres de débiteurs. Adopté.

Gaudin

Renaud

5 Septembre 1922

Protome de Québec

Ville de Québec

à une séance régulière du conseil municipal de la ville de Québec, tenue aux lieux et heures ordinaires des séances du conseil mardi le 5 Sept 1922. Sont présents M. Nap. Gaudin, Maire, et M. M. les conseillers J. N. Paul, Denis Lemire, J. Monplaisir. L'ordre du jour de la séance est ajourné à lundi le 11 Sept 1922.

Wauvoisau Greffer

11 Septembre 1927

Procès de Québec

Veto au Primum voto

A une séance régulière du conseil Municipal de la ville de Québec, tenue aux lieux et heures ordinaires des séances du conseil le 11 Sept 1927, et dont un apurement de la séance du 5 courant, sont présents M. M^r Goucau, Maire, et M. M. les échevins M^r Lindsay, J^e Lévesque, M^r Drouin, M^r Bédard, J. H. Paul, J. Lemire, J. W. St Ange et M^r G. Leclercq formant tout le conseil sans la présence de M. le Maire.

Les Minutes de la dernière séance sont lues et approuvées.

Le Greffier fait lecture de l'avis d'apurement et des certificats constatant qu'il n'y a eu aucun absent des membres du conseil qui n'étaient pas présents à l'assemblée du 5 courant.

M. J. C. Poirard propose secondé par M. M^r Lindsay que les comptes suivants soient approuvés et les Trésoriers autorisés à les payer. Adopté.

J. D'Amour	\$ 3 ⁰⁰	O. Fournier	\$ 2 ⁰⁰
S. Bédard	75 ²³	Impenal cil	40.75
Keuffel & Esser	23 ⁰⁰		
S. G. P. Co	212 ⁵⁰	17	187. + 95 ⁰⁰ + 12 ⁰⁰
	+ 50 ⁰⁰ + 30 ⁰⁵	10 ⁴²	1 ⁰⁰ \$ 20.

Joseph Parier	\$ 18	M. Lemire	9 ⁰⁰	J. R. Brien	19 ⁹⁵
Lévesque	312 ²⁵	M ^r Gaudet	\$ 3		
M. Goucau	16 ⁵⁰	P. M. Maitel	78 ⁰⁰	M ^r H. Hain	5 ⁰⁰
J. Tremblay	184 ⁰⁰	A. Lemire	6 ⁰⁰	065	+ 18.21

Leclercq est faite d'une lettre de la Commission des chemins de fer informant le conseil qu'il ne peut se produire une réponse à leur lettre du 11 août qu'elle procédera suivant les preuves mises devant elle.

Il est proposé par M. M^r Lindsay secondé par M. M^r Bédard qu'il soit résolu que l'ouverture de la rue St George nécessiterait le passage de plusieurs voies: qu'attendu que le coût de l'ouverture de la rue Fairbank est de beaucoup moins élevé que celui de la rue Cookburn: que ce travail incombent pour l'ouverture de la dite rue Fairbank. Adopté.

Leclercq est faite d'une lettre de M. J. C. Champagne demandant la permission de faire en bas l'extrémité d'une bolée qui est à l'extrémité de la rue Bonin. Il est proposé par M. M^r Lindsay secondé par M. J. C. Poirard que qu'il soit fait droit à la demande de M. Champagne et que la permission demandée lui soit accordée. Adopté.

Le Greffier rapporte au conseil des demandes d'emprunt pour la loi des lagements annexes par M. M^r Rousseau et Lemire.

Il est proposé par M. J. W. St Ange secondé par M. J. C. Poirard que des demandes d'emprunt pour une somme de \$10.000.00 soit faite au Gouvernement pour être remboursé sur la loi, à ceux qui seraient sollicités. Adopté.

Le conseil prend en considération la plainte de M. J. H. Anchaubeault contre l'évaluation de ses propriétés. Il est proposé par M. J. W. St Ange secondé par M. J. H. Paul que les rôles d'évaluation soient homologués et que des copies de la évaluation de la ville. Adopté.

Il est proposé par M. J. C. Poirard secondé par M. M^r Lindsay que M. St-Germain soit autorisé de permettre à M. Lussier l'extension à l'arrière de sa maison pourvu que le plan de cette extension lui soient fournis. Adopté.

Proposé par M. Lindsay, secondé par J. W. St Ange. Attendu que il est opportun de faire quelques modifications au règlement numéro 56 de cette ville, adopté le 17 août 1917, suivant les dispositions de l'article 3911 des Statuts Révisés de Québec, 1909, les dites modifications ne s'appliquant ni l'objet du règlement, ni le montant de l'imposition ou le taux de l'intérêt, et n'ayant pas pour effet d'étendre ou d'abréger le terme de remboursement.

Que le dit règlement numéro 56 soit amendé comme suit, savoir:

(a.) En substituant, dans le paragraphe 11 du dit règlement, les mots \$ 500.00 et \$ 1000.00 aux mots \$ 100.00 et \$ 500.00, dans le dit paragraphe, pour que les débiteurs soient imisés en cas-

peut de pas moins de \$ 500.⁰⁰ et de pas plus de \$ 1.000.⁰⁰

(b.) En ajoutant, dans le paragraphe 12 après les mots: " par un emprunt fait sur une nouvelle émission d'obligations ou débentures, dites obligations permanentes," les mots: "les dites débentures devant être émises en coupures de pas moins de \$ 500.⁰⁰ et de pas plus de \$ 1.000.⁰⁰."

(c.) En ajoutant, dans le même paragraphe 12 après les mots: "Les dites obligations ou débentures porteront intérêt," les mots: "au taux de 6% par an."

(d.) En supprimant en entier les paragraphes 13 et 14 du dit règlement No 56. Adopté.
Proposé par M. D. Lindsay, secondé par J. H. St. Ange.
Que le règlement No 57, adopté par le Conseil par la ville de Drummondville le 24 août 1917, approuvé par les électeurs municipaux le 10 septembre 1917, et sanctionné par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, le 10 novembre 1917, soit amendé comme suit:

(a) En ajoutant, dans le paragraphe 3, après les mots: " par un emprunt fait sur une nouvelle émission d'obligations ou débentures, dites obligations permanentes," les mots "les dites obligations ou débentures devant être en coupures de pas moins de \$ 500.⁰⁰ et de pas plus de \$ 1.000.⁰⁰."

(b.) En ajoutant, dans le même paragraphe 3, après les mots: "Les dites obligations ou débentures porteront intérêt," les mots: "au taux de 6% par an."

(c) En supprimant, dans le dit règlement, les paragraphes 4 et 5 en entier.

Et que le Conseil, s'adressant au Lieutenant-Gouverneur en Conseil pour le prier de vouloir bien ratifier, suivant la loi, les dits amendements, attendu que les dits amendements ne changent pas l'objet de l'emprunt, qu'ils n'augmentent ni le montant de l'emprunt ni le taux de l'intérêt et qu'ils ne prolongent, ni abrègent le terme de remboursement. Adopté.

Proposé par M. J. St. Ange, secondé par M. J. C. Leduc qui le Conseil s'ajourne à mardi le 17 Sept 1917. Adopté.

12 Sept 1917

Procès de Québec

Ville de Drummondville

à une séance régulière du Conseil Municipal de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu & heures ordinaires des séances du Conseil, étant en ajournement de la séance du 5 Sept, du 6 ajournée au 11 et du 11 à ce jour mardi le 12 Sept 1917.

Sont présents: M. M. les échevins Genevieve Leduc, M. Lecan, Ant. Dumplani, J. St. Ange, A. Bulz forment le quorum du Conseil sous la présidence de M. J. St. Ange.

Proposé par M. A. Bulz secondé par M. Antonis Dumplani que M. J. St. Ange soit présent cette assemblée en l'absence de M. Leclerc et de M. Leclerc suppléant. Adopté.

Le Conseil est fait des règlements suivants: Règlement amendant Règlement No 56

" " " " " " 57
" " " " " " 58
" " " " " " 59
" " " " " " 60
" " " " " " 61
" " " " " " 62
" " " " " " 63
" " " " " " 64
" " " " " " 65
" " " " " " 66
" " " " " " 67
" " " " " " 68
" " " " " " 69
" " " " " " 70
" " " " " " 71
" " " " " " 72
" " " " " " 73
" " " " " " 74
" " " " " " 75
" " " " " " 76
" " " " " " 77
" " " " " " 78
" " " " " " 79
" " " " " " 80
" " " " " " 81
" " " " " " 82
" " " " " " 83
" " " " " " 84
" " " " " " 85
" " " " " " 86
" " " " " " 87
" " " " " " 88
" " " " " " 89
" " " " " " 90
" " " " " " 91
" " " " " " 92
" " " " " " 93
" " " " " " 94
" " " " " " 95
" " " " " " 96
" " " " " " 97
" " " " " " 98
" " " " " " 99
" " " " " " 100

Leclerc est fait d'une demande de M. F. B. Christman pour un terrain en face de ce propre.

Proposé par M. A. Bulz secondé par M. Oscar Leduc que l'engagement soit autorisé à faire un terrain en l'abri vis à vis ce propre de M. Christman pour un terrain en face ce 1/2. Adopté.

M. Lindsay absent au commencement de cette séance et prend son siège.

Proposé par M. A. Dumplani secondé par M. Genevieve Leduc que le Conseil s'ajourne à vendredi le 15 courant. Adopté.

15 Septembre 1922

Procès de quibus
Ville de Drummondville.

Une séance régulière du Conseil Municipal de la Ville de Drummondville, tenue aux lieux et heures ordinaires, des séances du Conseil, soit un ajournement de la séance du 5 Sept, du 5 ajourné au 11, du 11 au 12 et du 12 à ce jour vendredi le 15 Sept 1922.

Sont présents: M. St. Germain, Maire, et M. M. les suivants: A. Montplaisir, A. Berly, J. E. Poirard et Louis Lenoir formant le quorum du Conseil sous la présidence de M. le Maire.

2 lectures ont été faites des règlements suivants:
Règlement amendant règlement 56

57

Le Greffier fait lecture de l'une lettre de M. Emile Chassé offrant \$500 comptant pour le lot 336 du quartier Est de la Ville de Drummondville.

Il est proposé par M. J. E. Poirard secondé par M. A. Berly que pour stimuler et encourager la construction, ce Conseil accepte l'offre ci-dessus et que le terrain à condition que M. Chassé engage immédiatement une maison sur le dit terrain. ~~Accepté~~ et à cet effet que le Maire et le Secrétaire sont autorisés à signer un acte de vente aux conditions et prix ci-dessus.

M. J. E. Poirard propose secondé par M. A. Berly que l'usage de la Ville soit autorisé à louer une terre au cas de George et vis à vis le presbytère de M. J. L. Marchessault de même qu'un bout de terrain à parler de cette terre et de même jusqu'à l'autre fin ci-dessus. ~~Accepté~~

Proposé par M. J. E. Poirard secondé par M. A. Berly que le Conseil se réunisse le 19 courant. ~~Accepté~~

19 Septembre 1922

Procès de quibus
Ville de Drummondville

Une séance régulière du Conseil Municipal de la Ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires des séances du Conseil soit un ajournement de la séance du 5 Sept 1922, du 5 ajourné au 11, du 11 au 12, du 12 au 15 et du 15 à ce jour mardi le 19 Sept 1922. Sont présents M. Nap. Lussier, Maire et M. M. les conseillers suivants: L. Lenoir, N. Lussier, J. H. Paul, et Louis Lenoir formant le quorum du Conseil sous la présidence de M. le Maire.

Il est proposé par M. Nap. Lussier secondé par M. Louis Lenoir que le règlement No 104 qui vient d'être lu, à l'effet d'emprunter une somme de \$10000.00 sans l'emprunt de la loi de l'ajournement précédent soit adopté. ~~Accepté~~

Proposé par M. Nap. Lussier secondé par M. L. Lenoir que le règlement No 105 qui vient d'être lu, à l'effet d'amender le règlement No 56 soit adopté. ~~Accepté~~

Proposé par M. Nap. Lussier secondé par M. Louis Lenoir que le règlement No 106 qui vient d'être lu à l'effet d'amender le règlement No 57 soit adopté. ~~Accepté~~

M. M. Joseph et Joseph Faucher font secondés au Conseil d'un prêt de \$5000. et M. Emile Chassé de \$3000.

M. M. A. Berly et J. E. Poirard absent au commencement de l'assemblée et prennent leur siège.

Il est proposé par M. J. E. Poirard secondé par M. A. Berly que l'ingénieur soit autorisé à faire l'estimation d'égalité chez M. M. E. & L. Paul et ce sans frais de ces derniers y compris la réparation du macadam. ~~Accepté~~ Il est proposé par M. A. Berly secondé par M. N. Lussier que M. M. Theo. Dion et J. B. Fauriol soient engagés comme comptable pour le nuit du samedi à partir de 7 pm à 4 h pm et que le président du Comité de police soit autorisé à leur acheter chacun un costume de combat. ~~Accepté~~

Le Greffier recueille l'adhésion d'écrits à ces lois soulevées et le Conseil n'a accepté par la cloche d'alarme

Reg. No. 104

Reg No 105

Reg. No 106

qu'ils a eu approuvé à la Ville.
Proposé par M. L. Lemme secondé par M. J. G. Rivard
que le conseil s'ajourne à mardi le 26 Sept 1922.
adopté

Travaux en

Greffier.

[Signature]

Maire

3 Octobre 1922

Procès de Québec

Ville de Drummondville

À une séance régulière du conseil municipal de la
ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordi-
naires des séances du conseil mardi le 3 Octobre 1922
sont présents M. Nap. Lussier, Maire, et M. M. les échevins
N. Lussier, J. Rivard, Ant. Montplaisir, A. Bédard, J. H. Paul
et le clerc J. Lemme et J. West, org. formant tout le
conseil sous la présidence de M. le Maire.

Les Minutes de la dernière séance sont lues et approuvées.
Le Greffier fait lecture de l'avis de convocation de la
présente assemblée et du certificat constatant qu'il a
été signifié à tous les membres du conseil.

M. J. G. Rivard propose secondé par M. N. Lussier que
les comptes suivants soient approuvés et le Trésorier
autorisé à les payer. Adopté

- A. Bédard 104.07 Téléphone 2 20
- M. Pélissier fils 1127.39 L. S. Babiney 4.50 + 1.75
- J. A. Gaudin 13,49 + 31.00 Argus 39.60
- S. G. P. Co 19.07 + 4.77 G. S. Eclairie 4.35
- J. O. Montplaisir 2.00 + 10.25 J. R. Blanchard 1.50
- St. John Dry Dock 9.00 Mrs. Sauvé 3
- London Council Machinery 75.66 March Plot 22.05
- Imprimerie Archambault 48.20 Fleu chez Papié 21.75
- Henry Lafleur 3 A. Lafleur 6.00 G. Bédard 2
- S. G. P. Co 30cts 18.9 + 1.32 + 1.02 + 27cts + 42cts
- 5.15 10.69 + 212.50 + 8.00 Sem. boulay 703.67
- A. Lévesque 112 Lulin de pair 333.75 + 335.25
- 457.95 + 6.75 G. Mercure 6.00
- Marsault, Hoeden 75.00 Imp. S
- M. Lafleur 14-

Melle M. L. Lafleur offre de prêt \$700 à 6% au
conseil.

Proposé par M. N. Lussier secondé par M. J. H. Paul
que le Maire et le Trésorier soient autorisés à en
prêter pour et au nom de la Corporation de la Ville de
Drummondville le somme de \$700. à 6% payables à
trois mois d'avis et qu'à cette fin ils soient autorisés
à signer un bail. Adopté

de Melle M. Lussier Lafleur

Proposé par M. J. G. Rivard secondé par M. J. H. Paul
que le conseil accepte l'offre de M. J. O. Montplaisir
pour les 3/4 centimes et de M. J. H. Archambault pour le
1/4 centime des lots 294 + 295 du quartier Est sur
les coléges, à raison de \$1000 pour le tout, soit
accepté et que le Maire et le Trésorier soient auto-
risés à signer un acte de vente par lequel le
proposant acquiesce promettant acquiescer s'engageant
à construire sur ces lots d'ici au 1^{er} Janvier 1922.
adopté

M. F. Gagnon demande un prêt de 3200 sans
l'emprunt de la loi des logements ouvriers.

Le Greffier soumet au conseil un projet de con-
trat entre la Corporation de la Ville de Drummondville
d'une part et le Municipality de chemin de fer du
Canada, d'autre part: ce contrat est aux fins de fourniture
et l'usage pendant 5 ans à compter du 1^{er} Oct 1922,
à raison de \$21.60 par an de l'égalité de la ville.

Il est proposé par M. J. W. Sturge secondé par
M. Nap. Lussier que le Maire et le Greffier soient
autorisés à signer ce contrat pour et au nom de la
Corporation de la Ville de Drummondville. adopté

La liste des jurés pour l'année 1922 est soumise au
conseil qui l'approuve.

La loi L'expansion de la liste électorale parlementaire
est renvoyée à la prochaine séance du conseil.

Il est proposé par M. J. G. Rivard Oscar Leclerc secondé
par M. M. N. Lussier que l'exemple de 10% sur
le dernier préfixe soit continué jusqu'au 15^{ème}
courant. Adopté

M. J. G. Rivard propose secondé par M. Antonio
Montplaisir que toutes les maisons construites de juillet
1921 à juillet 1922 soient exemptées de taxes pour

annuel au Conseil
10 Oct 1922
que M. A. Rochelleau
que le lieu imprieur
sur le lot 27 jusqu'à
au et propose de M.
Rochelleau d'ici à 3 ans
ne soit plus que
en d'ensemble de 1921

M.

M. G.

L'année 1922 adopté
M. M. J. H. Paul et M. Lindsay Présidents
M. J. E. Picaud propose secondé par M. Ant.
Mouplaisier que l'évaluation de M. Rochelleau (lots
26-27) pour l'année 1921 ne soit pas augmentée
sans 3 ans à partir du 4 juillet 1922. Adopté

M. J. H. Paul Président.
M. Henry J. Rensat fait une demande de prêt au
sans un prêt de \$ 4000 sans l'emprunt de la
des logements ouvriers.

Lecture est faite d'une lettre de M. A. Schwaub
demandant le Conseil d'admirer la conclusion autants
que possible.

M. J. E. Picaud donne avis de motion sur la proposition
à la prochaine séance au règlement pour l'année
d'un prêt de \$ 35 000.00 à la Compagnie Péninsulaire
- Markman Bldg Co. et un autre règlement pour
un emprunt de \$ 15000 pour avances aux
particuliers.

Proposé par M. A. Kirby secondé par M. J. H. Paul que
M. J. E. Picaud soit autorisé à faire passer une
lettre en face de chez M. D. Farcen et au cas
de mes Bick et des Farges. Adopté

Proposé par M. Ant. Mouplaisier secondé par M.
J. H. Paul qu'attendu que depuis le 30 sept 1922
l'engagement de prêts autorisés ne s'est pas à
500000 gallons ^{plus} que le Greffier donne avis de ce
dépense à la Compagnie Lays & Carver et à
la Compagnie de garantie. Adopté

Le Greffier est chargé de demander des soumissions
pour bords et paroisures de parapets.

Proposé par M. J. E. Picaud secondé par M. J. W. Sturge
que le Conseil s'ajourne à mardi le 10 courant.
adopté

Kauweesai
Greffier
[Signature]
Maire

10 Octobre 1922

Procureur de Québec
Ville de Péninsule d'Orléans

À une séance régulière du Conseil Municipal de
la ville de Péninsule d'Orléans, tenue aux lieux et heures
ordinairement des séances du Conseil, eut lieu le 10 octobre 1922
étant en ajournement de la séance du 3 oct 1922
sont présents M. Napoléon Farcen, Maire, et M. L. Rochelleau
J. E. Picaud, Ant. Mouplaisier, J. H. Paul, A. Kirby, M. Lindsay
J. W. Sturge, formant le quorum du Conseil, sont la
présence de M. Le Maire.

Les Membres de la dernière séance sont bien représentés.
Lecture est faite d'une lettre de M. G. H. Lalonde, avocat
demandant le Conseil qu'il défait par ce dernier de
renvoyer la résolution adoptée à la dernière séance
du Conseil concernant les exemptions de taxes qui se
trouvent des procédures pour les faire cesser et annuler
celle lettre est referée à M. Dr. Maizer, avocat, pour
opinion légale.

- voque la comptable
survants soient
M. Rob 157.²⁵
les Coocelin 18.²¹
P. Lequevel 17.⁸⁰
S. Canova 14.
Thoburn 7.¹¹
S. Proulx 37.⁵
St John 4.
les Péninsules 45.²²
St John 40.³⁴

Prélu

1^{er} Lequel règlement 35000.00 le legs annuit
1^{er} " " " 15000 -

M. Napoléon Farcen Maire est obligé de laisser la
séance et il est remplacé par M. Lindsay, Maire
supplément. Proposé par M. J. E. Picaud secondé par M. Ant. Mouplaisier
L'examen de la liste des décrets parlementaires est
renvoyé à la prochaine séance.

Proposé par M. J. E. Picaud secondé par M. Ant.
Mouplaisier que le Conseil s'ajourne à mardi le 17
courant
Kauweesai
Greffier
Napoléon Lindsay
Maire supplément
J. W. Sturge

17 Octobre 1922

Procureur de Québec
Ville de Péninsule d'Orléans

À une séance régulière du Conseil Municipal
de la ville de Péninsule d'Orléans tenue aux lieux et
heures ordinairement des séances du Conseil, eut lieu
ajournement de la séance du 3 octobre 1922, du 3
ajourner au 10 et du 10 à ce jour, mardi le 17
Octobre 1922. Sont présents M. Napoléon Farcen, Maire

et M. M. les echevins N. Lussac, ad. Bulg. J. H. Paul. De
Lecleur et J. West. Auge et Henri Lemaire formant
le quorum du conseil sous la présidence de M. le
Maire.

Les Minutes de la dernière séance sont lues et approu-
vées.

Proposé par M. Rep. Lussac secondé par M. Oscar
Lecleur que les comptes suivants soient approu-
vés et le Treasurer

Revenu de la Téléphone Co. 6° + 15 ct. Leds. de pair
66.90 + 212.90 Commissaire à Granchem 2.70
J. O. M. Plaisir 2.45 M. Lemaire 14. Alsham 8.10.

Lecture est faite d'une lettre de M. H. B. Poirier
concernant l'interdit chargé par lui sur la somme
de \$500 cinq du terrain dont s'est servi le titre
sans le bolis de paupers et passage de l'égout.
Il est proposé par M. Rep. Lussac secondé par M.
J. H. Paul que le Treasurer soit autorisé à payer
le compte de M. H. B. Poirier et que produit
M. J. H. Paul sera avis de malin qui il proposera
à la prochaine séance un règlement à l'effet de
rélever \$1. par \$100.

2° Proposé par N. Lussac secondé par M. I. Lemaire
que le montant de \$3500.00 emprunt logement
annuel et celui de \$1500 pour menu objet soient
augmentés en 2° lecture par \$5000 et \$2500 respectivement. Adopté.

Lecture est faite d'une lettre de M. M. Donat Languere
et Alfred Lemaire offrant d'acheter le terrain occu-
pé par M. M. Lepay et Page, à certaines conditions.

Proposé par M. ad. Bulg. secondé par M. J. H. Paul que
qu'un contrat soit accordé à M. M. Languere et
Lemaire à raison de \$24.01 par mois par laps pour
une période de 20 ans et aux autres conditions
énumérées et que le Maire et le Treasurer soient
autorisés à signer un contrat ~~spéciale~~ aux condi-
tions ci-dessus. Adopté.

Les soumissions de M. M. A. Racheau et C. Rancourt
sont par l'elles et possesseurs le parpaire sont
renvies au comité de feu qui devra faire
rapport au conseil.

\$ 3000 chaux et
payable

1/2-123 N. O.

minutes etc

Lecture est faite d'une lettre de M. Joseph Mauri, ma-
cul, concernant le conseil que les résolutions adoptées par
le conseil le 3 courant, concernant l'achat de l'empli-
ment de la rue sont nulle et illegal. Réfus au comité du
conseil.

Il est proposé par M. J. H. Paul secondé par M. ad. Bulg.
que le terrain en face de la propriété de M. Eugene
Gosselin, sur la rue Dorion, soit fait de 3 pieds de
largeur, mais en ligne droite avec l'autre terrain,
adopté.

Proposé par Rep. Lussac secondé par M. ad. Bulg.
que le compte de M. A. Schoroff au montant de
\$2500.00 soit approuvé et le Treasurer autorisé
à le payer. Adopté.

Proposé par M. J. H. Paul secondé par M. N. Lussac
que le conseil s'ajourne à vendredi le 20 courant.
adopté.

N. Lussac

Greffier

J. H. Paul
Maire

19 Octobre 1922

Protome de quibus

Un de Revenu de la

A une assemblée du conseil tenue au Comité du conseil
tenue au bureau du greffier le 19 Oct 1922 à
2 heures p. m. Sont présents M. Rep. Lussac, M. ad. Bulg. et
M. M. les echevins J. H. Paul, ad. Bulg., J. O. M. Plaisir, J. W.
St. Ange, ad. Lecleur, J. E. Riard sous la présidence de
M. N. Lussac.

Le Maire donne lecture du projet de M. M. Lajoie & Beaulieu
de la rue qui se fait le 18 courant.

Le comité recommande au conseil la nomination de M. M.
J. E. Lemaire et J. E. Lemaire, assés comme orateurs spéciaux de la
ville pour l'ouvrir en la loi de conduite de
mise en vigueur de la loi Lajoie & Beaulieu en date du 18
courant en rapport avec les différences saubées par
l'action et l'impulsion Lemaire. *

M. J. E. Lemaire est chargé de voir M. J. O. Lemaire le
lettre de M. G. A. Lemaire concernant la compli-
ment de la rue.

Le comité averti qu'à l'avenir toute maison au laps
sans copie au Maire par le acheteur en

Logement ouvrier ne remplira pas d'obligation de l'assu-
rer par son évaluation sera fixée par le conseil pour
une période de 30 ans.

Le Comité recommande au conseil de faire déléguer les
biens à tous ceux qui ont des avantages de loyer, à
moins que des garanties acceptées par le conseil ne
soient données.

Traversier

Greffier

23 Octobre 1922

Procureur de Québec

Ville de Québec

A une assemblée du Comité du conseil tenue au
bureau du greffier lundi le 23 Oct 1922 à 7 heures
P.M. sont présents M. Nap. Garceau, Maire et M. M.
les échevins A. Bury, J. Lemire, A. Montplaisir, J. W. St. Ange,
J. Paul, J. E. Lévesque, M. Lussier, et Lecarré formant
tout le conseil sous la présidence de M. le Maire.
Le Greffier fait lecture de la lettre d'une lettre de
M. J. C. Terreault en réponse à la demande du
conseil se fait antérieur.

Lecture est faite d'une lettre de Lajoie & Boudier
tenue au S. de Lajoie & Boudier, datée du 23
Oct 1922 et demandant au conseil de voter
le passage et autoriser sur le terrain de M. M. A.
Berard et L. A. Trelaud dans le but de 14 arpents
des limites de la ville.

Le Greffier recit conclusion du conseil de leur
faire les réponses suivantes:

que le conseil accorde leur demande à condi-
tion que la conduite à été posée ne puisse
servir à aucune d'eau de puits situés à
moins de 14 arpents des limites de la ville.

Traversier

Greffier

J. P. Garceau

Maire

31 Octobre 1922

Procureur de Québec

Ville de Québec

A une séance régulière spéciale du conseil municipal
de la ville de Québec tenue aux lieux et heures
ordinaires de séances du conseil mardi le 31 Oct 1922
convoquée pour sont présents M. Nap. Garceau, Maire
et M. M. les échevins M. Lussier, J. E. Lévesque, Antoine
Montplaisir, A. Bury, J. St. Paul, J. W. St. Ange, J. C. Lecarré
et J. W. St. Ange formant tout le
conseil sous la présidence de M. le Maire.

Les Minutes de la dernière séance sont lues et approuvées.
Proposé par M. J. W. St. Ange secondé par M. M. Lussier
que les rapports des comités tenus le 19 et 23
Oct 1922 qui ont été lues soient approuvés
et ratifiés. Adopté.

L'avis de convocation de la présente assemblée et le
certificat constatant qu'il a été signifié à tous les
membres du conseil sont lus.

Lecture est faite de lettres d'avis des 24 et 27
Oct 1922 de Lajoie & Boudier concernant les puits
antérieurs. Révisés à la fin de la séance.

Il est proposé par M. J. W. St. Ange secondé par M.
1. L'avis que les comptes suivants soient ap-
prouvés et le Trésorier autorisé à payer. Adopté.

J. C. Lemaire #151.00 J. D. Chouin #7.40

S. C. P. C. #205.58 J. D. Carignan #75.00

Fen au Manoir #15.75 M. Lajoie #3.03

M. Scully #14.11 St. John Dry Dock #140.70

#2. Geo. Gosselin #27.84 M. Pelletier #481.37

S. C. P. C. #223.12 187.87cts 12cts 12cts

5.22 + 8.00 + 10.62 A. Berard #161.10

Loto de paie 193.70 Mme Lemaire #17.00

M. Garceau #20.50 Mrs. Berard #12 F. Dubois Bros

#69.37 Musée Hd #29.45 M. Bardin #15.00

Mrs. Martel #75.00, Loto de paie #96.20

Ep. Bejean #24.88

1^{er} Lecture réglementaire prévoyant une somme de
#100 sur le bien impossible.

Il est proposé par M. J. W. St. Ange secondé
par M. J. E. Lévesque que le Maire et le Trésorier

sont autorisés à signer pour et au nom de
La Corporation de la Ville de Drummondville un billet
de \$ 2500 en faveur de l'avis de O. Schwartz
en paiement de son compte, payable à la Banque
Molson à Drummondville après deux mois de date.
Adopté

M. J. St Paul propose secondé par M. N. Lindsay
que les résolutions adoptées par ce conseil le 5
citant la exemption de taxes et aux quelle il est
référé dans ce lettre à M. C. H. Lalonde soient res-
cindées et abrogées. Adopté

Proposé par M. J. E. Lévesque secondé par M. N. Lindsay
que les règlements Nos 107 et 108 si l'effet d'au-
toriser le Gouvernement de la Province la somme de
cinq cent et cinquante et cinq mille quatre cents
liards pour la construction de logement ouvriers
soient adoptés. Adopté

M. J. St Paul donne avis de motion qu'à la prochaine
séance du Conseil il proposera l'adoption d'un
règlement à l'effet d'effectuer un emprunt de au-
tant \$ 50000 pour consolider la dette flottante.

Proposé par M. A. O. Burt secondé par M. J. E. Lévesque
que l'ingénieur de la Ville soit autorisé à acheter
un terrain à M. C. O. Rivest pour transporter au am-
bient de ce rue du Caumont une bolive de 15' par 14'
pouvant qui au préalable il signe un contrat qui il ne
contienne pas de colage et qui il s'engage à ce mettre
à la hauteur requise par le règlement de la ville pour le
1^{er} Mai 1923. Adopté

Proposé par M. J. E. Lévesque secondé par M. O. Burt
que l'ingénieur soit autorisé à embaucher un fermier
à M. Oscar Lafollet pour la construction d'un abri
dans ce ligne entre lui et M. Larocque sans le recou-
rir de tout d'ici au printemps, pourvu que son terrain
M. Larocque donne son consentement. Adopté

Leclure est faite d'une lettre à M. H. M. Maillet
renvoyant le conseil de tenir conseil de conseil
qui lui ont été déposés en ce 1^{er} novembre de
Laurier au Haut.

Proposé par M. N. Lindsay secondé par M. J. E. Lévesque
que conformément à la résolution de 23 citant

M. Joseph Marché, avocat soit autorisé à solliciter pour
L. O. Lalonde pour l'achat d'un droit de passage et de terrain
requis (don le 14 septembre) et de solliciter au même sujet
avec M. W. Manan. Adopté

Tropas par M. J. E. Lévesque secondé par M. J. Lemire que
deuxième soit faite à l'ancien conseil P. O. de pour
leur temps sur le terrain d'ancien conseil
pour par l'ingénieur de la Ville.

Gouverneur

Greffier

J. E. Lévesque

Maire

7 Novembre 1922

Procès de Québec

Ville de Drummondville

À une séance ordinaire du Conseil Municipal de la
Ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires
des séances du Conseil municipal le 7 Novembre 1922. Sont
présents M. Nap. Tarascon, Maire et M. M. les échevins
N. Lindsay, J. Lemire, J. E. Lévesque, O. Burt, J. H. Paul
J. W. St. Ange formant le quorum du Conseil sous
la présidence de M. le Maire.

Les Membres de la dernière séance sont lus et approuvés
Le Greffier fait lecture de l'avis de cessation de sa
présente assemblée et du certificat constatant qu'il a
été signifié à tous les membres du Conseil.

Il est lu et fait de règlement prévoyant une taxe de
\$1.00 par \$100

1^{er} Leclure est faite d'un règlement pour autoriser à
un emprunt pour consolider la dette flottante.

Il est proposé par M. J. E. Lévesque secondé par M.
N. Lindsay que les comptes suivants soient
approuvés.

L. G. Gauthier 175 L. E. M. Poirier 87²⁵ S. B. Beane 4¹²
L. H. Lalonde \$ 14 00 L. Lalonde \$ 89.73
Liste de paie du 7/10/21 à 1.55 Harascon de
Drummondville 60. O. Bouverfaut 33²⁵ J. Lemire
14⁰⁰ M. Saurand \$ 3.

Leclure est faite d'une lettre à M. M. Auguste et
M. J. P. Saucher demandant au Conseil une lettre
certificat qui il pourrât avoir \$5000. annuellement
que le gouvernement aura accepté montant annuel.

Il est proposé par M. J. E. Rivard secondé par M. A. Belfrage que le Greffier soit autorisé à répondre à M. M. Faucher qui avouent que la Corporation de la ville de Drummondville aura reçu les sommes d'argent qu'ils s'attendent recevoir du Gouvernement de la Province sans l'empêchement de la loi des logements-souriers, elle fera faucher aux M. M. Faucher la somme de \$5000. en donnant à la ville la garantie exigée par la loi en pareil cas. Adopté
Lecteur est faite d'une lettre de M. L. O. Ferland dans laquelle il fait certaines propositions au sujet d'un droit de passage demandé sur son terrain par la Compagnie Lague & Bowler et que la ville s'accorde d'accorder.

Il est proposé par M. Nap. Lindsay secondé par M. J. W. St. Onge qui attendent que l'indemnité demandée par M. L. O. Ferland pour droit de passage sur son terrain (sans le lumbé de 14 arpents de la ville) est trop élevée.

qui attendent qu'il ne peut y avoir entente entre le susdit L. O. Ferland et la Corporation de la ville de Drummondville sur le volume de terrain requis pour faire l'aqueduc

qui attendent qu'il est urgent pour la ville de Drummondville de fournir à la Compagnie Lague & Bowler les droits de passage nécessaires sur le terrain de M. L. O. Ferland (dans le lumbé de 14 arpents de la ville),

qui a été fait ce conseil précédé par ce questionnaire et que M. A. Mercier, de cette ville, soit nommé arbitre de cette ville, sous instruction de ne pas s'approprier plus tard que 14 arpents du lumbé de la ville; que M. S. Rouquet soit nommé avocat de cette ville pour tous ces procédés. Adopté
Proposé par M. J. E. Rivard secondé par M. A. Belfrage que le conseil s'ajourne à mardi le 14 courant. Adopté

Dumoulin
Greffier

14 Novembre 1922

Procureur de Québec
Mills & Drummondville.

A une séance régulière du conseil Municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires des séances du conseil mardi le 14 Novembre 1922, étant en agournement de la séance du 7 courant. Sont présents: M. Nap. Garneau, Maire et M. M. les échevins J. E. Rivard, A. Monplaisir, Louis Lamine, A. Belfrage, J. H. Paul formant le quorum du conseil sans la présence de M. le Maire.

Il est proposé par M. A. Belfrage secondé par M. J. E. Rivard que le règlement No 109 qui a été d'élire en, à l'effet de payer une somme de \$1 par \$100 de l'évaluation immobilière soit adopté. Adopté.

2^e lecture est faite d'un règlement autorisant un emprunt pour consolider la dette flottante.

+ Lecture est faite d'une lettre de M. Joseph Bauer, procureur de M. L. O. Ferland informant le conseil que ce dernier donne permission à la ville de prendre possession immédiate du terrain dont l'occupation est actuellement demandée.

Le Greffier recut instruction de communiquer cette lettre à M. M. Lague & Bowler.

Le conseil prend connaissance d'une lettre de la loi Lague & Bowler en date du 27 Octobre 1922 et il est proposé par M. A. Belfrage secondé par M. J. H. Paul que sans renoncer à aucun de ses droits en vertu des contrats existants, et se réservant de faire valoir ses droits durant les dits contrats, si des actes contraires auxdits contrats sont faits par la Compagnie Lague & Bowler, la ville reconnait que la demande faite par la Compagnie Lague & Bowler, dans sa lettre du 23 Octobre 1922, doit être acceptée telle que faite, et les responsabilités sont faites à la date de cette lettre du 23 Octobre 1922 tels que son exécution sans une résolution du conseil en date du 23 Octobre 1922, approuvée par le conseil le 31 Octobre 1922 est modifiée en conséquence.

Le Collège de Brummenville refuse de reconnaître toute responsabilité au sujet des procédures intentées par M. d. S. Ferland.

Le Collège de Brummenville refuse encore sa pleine détermination de ne consentir à aucune modification des contrats existants entre les parties et se déclare de ne rien accepter qui soit contraire aux dits contrats. Adopté.

La liste des électeurs parlementaires est de nouveau mise devant le conseil et il est proposé par M. A. Buly secondé par M. A. Montplaisir qu'elle soit homologuée telle qu'elle se présente. Proposé par M. J. C. Lévesque secondé par M. J. H. Paul que le conseil s'ajourne à mardi le 21 courant. Adopté.

Municipal
Greffier

5 Décembre 1922

Procès de Québec
Ville de Brummenville.

Une séance assemblée du Comité de Finances tenue au bureau du greffier mardi le 5 Dec 1922 à 4 heures de l'après midi. Sont présents M. Noap. Sarscau, Maud et M. M. J. C. Lévesque et J. W. St. Ange. Le Comité recommande au conseil de faire un emprunt de \$ 3000. à la Banque d'Albany pour payer différents comptes passés dus.

Il recommande aussi le paiement à M. S. Tardif d'une somme de \$ 135 pour frais de matériaux et \$ 107 " pour fret de charbon qui il avait acheté sur recommandation du comité du combustible de la ville.

Le Collège recommande aussi d'envisager à M. Hauri Pairet d'avoir à fournir tel. pour droit de passage des tuyaux à la pompe d'exhaust, à défaut de quoi il sera remboursé le montant qui a été payé et les dits procédés par voie d'expérimentation. Le Comité recommande en outre un emprunt de \$ 3000 pour payer l'impôt sur l'emprunt fait en vertu de la loi des logements ouvriers et une autre somme de \$ 13750 " pour payer

l'impôt d'amortissement sur la voie et l'impôt.
Municipal
Greffier

5 Décembre

Procès de Québec

Ville de Brummenville

Une séance régulière du conseil Municipal de la ville de Brummenville tenue aux 7 et 14 heures ordinaires de la séance du conseil le 5 Décembre 1922. Sont présents M. Noap. Sarscau, Maud et M. M. J. C. Lévesque, M. S. Tardif, M. J. W. St. Ange, M. A. Montplaisir et J. C. Lévesque formant le quorum du conseil dans la présente séance de M. C. Maud.

Les procès de la séance des 7 et 14 Novembre ont été lus et approuvés.

Proposé par M. A. Montplaisir secondé par M. Lévesque qu'une somme de \$ 700 de compte passés dus pour un montant de \$ 2000 et qui est en retard de payer ce compte qui a été fait à la Banque de la ville de Brummenville soit autorisé à emprunter à la Banque d'Albany la même somme de \$ 3000. et que le Collège et le Trésorier soient autorisés à signer un billet de ce montant payable à l'ordre de la dite Banque, à deux mois lequel doit être payé à terme la fin de juillet et \$ 1000 manquant de ce montant. Adopté.

Il est proposé par M. Lévesque secondé par M. J. C. Lévesque que le montant de \$ 2000 payable de ce prêt et frais de matériaux au deux ans de charbon, soient \$ 2000 " lui soit accordés et que le Trésorier soit autorisé à payer ce compte. Adopté. Proposé par M. J. W. St. Ange secondé par M. S. Tardif que le Collège et le Trésorier soient autorisés à emprunter à M. Noap. Sarscau, une somme totale de \$ 3000 à 7% payable à Brummenville, pour payer partie de l'impôt sur l'emprunt fait en vertu de la loi des logements ouvriers et qui a été fait et qui a été autorisé à signer un billet pour et au nom de la Banque de la ville de Brummenville, aux conditions ci-dessus. Adopté.

Proposé par M. J. W. St. Ange secondé par M. J. C. Poirand
qui en emprunt de \$13,950. est affecté à la Banque
Marais pour payer le fonds d'amortissement au l'au-
gment contraindre par cette ville sans l'emprunt de la loi
des logements ouvriers, lequel emprunt sera été reçu-
boursé à moins le produit d'un règlement adopté en
2 lectures par le conseil pour combler la dette flottante, et
qui a été fait le mardi et le mercredi suivant autorisé
à signer pour et au nom de la Corporation de la Ville de
Montréal en date à 3 mois au moins de la Banque.
Adopté.

M. Wap Lussac absent au commencement de la séance
cubi et prend son siège.

Proposé par M. J. W. St. Ange secondé par M. Wap
Lussac que les comptes suivants soient approuvés
et le Trésorier autorisé à les payer. Adopté.

School Trustees 7⁰⁰ Co. Lecien \$70⁰⁰
Dove Telephone \$172²⁵ Canton de Chambau 1⁵⁰
C. P. Ry 52.29 + 94.98 + 41.75
Fou des Fontaine 12.35 S. C. P. Co. 4⁵⁰
Cookhouse \$19²⁵ + 3. J. C. Archambault \$12⁰⁰
St. Rindy 19⁰⁰ Banque des Fondeurs 5³⁰
Aut. Moulplaisir 45⁰⁰ J. O. Moulplaisir 29.41
St. Ral 21⁰⁰ St. O. Beliveau 15
Lubin et pair 100.⁰⁰ + 229.70 + 119.⁵⁰ 104.40
J. C. Foucher 2.66 M. Pelletier 5 jls 155.⁶⁶
Mme Lecrain 14.⁰⁰ bis Foucher 53.¹³ 10.98
St. John dy Dock 10.⁵⁰ 1.95 H. J. H. H. 96.⁰⁰
Jo Robeau 106.44

Une requête concernant l'ouverture de la rue St.
Eduard cubi la rue Brock et Heriot.

Proposé par M. Denis Lecrain secondé par M. J. W.
St. Ange que la requête ci-dessus soit accordée
et que les dits rue soit ouverte le printemps prochain.
Adopté.

Il est proposé par M. J. C. Poirand secondé par M.
A. Moulplaisir que le Conseil tienne en aide aux
ministres de Terbonne et que le somme de \$200
soit envoyée au nom de Terbonne pour leur en-
aide en aide à soulager ce malheureux.
Adopté.

Il est proposé par M. J. C. Poirand secondé par M.
H. Lussac que l'ingénieur de la ville soit autorisé
à faire une patrouille municipale pour voir le
Trésorier de cette ville l'emprunt que la Compagnie
est payé leur quote part d'au service et qui elle
s'engageant. Le même quote part pour cette année
adopté.

Proposé par M. H. Lussac secondé par M. J. W. St. Ange
que parmi soit accordé au L'Orléans de Saint
Paul en arrière de l'église St. George, une bolée
adette à la Paquette, et ce en passant par la rue
Heming & Heriot et pourvu qu'il soit prouvé la
sécurité de la vie S. C. P. Co. soient été relevés pour
réparer tous dommages aux jls. Adopté.

Proposé par M. J. C. Poirand secondé par M. Wap
Lussac que le mardi soit autorisé d'insérer
auprès de la Compagnie à fournir au Conseil, les
noms, prénoms, âge et adresse de leur employé
le leur comparativement au règlement No. 89
2^e lecture est fait d'un règlement concernant la
Brevé du lait.

Il est proposé par M. H. Lussac secondé par M.
M. J. C. Poirand que l'adviser que le Conseil a l'in-
tention de modifier son règlement de licence cou-
merciels de manière à la rendre saignée, le 1^{er} mai, que
le Trésorier ne charge qu'un lui de la licence de
Janvier à mai avec 5% d'exempté et payé pour
le 1^{er} mai 1923. Adopté.

M. J. W. St. Ange donne avis de motion que il
proposons un règlement concernant le règlement
des licences commerciales.

Proposé par M. H. Lussac secondé par M. J. W.
St. Ange que une somme de \$300. soit versée à
la Suspension de la St. Vincent de Paul. Adopté.

Proposé par M. J. C. Poirand secondé par M. J. W.
St. Ange que le Conseil s'ajourne à mardi le
12 courant. Adopté.

Président
Cupier

M. J. W. St. Ange
Maire

12 Decembre 1922

Province de Québec
Ville de Drummondville

A une séance régulière du conseil Municipal de la ville de Drummondville, tenue aux lieu et heures ordinaires des séances du conseil mardi le 12 Dec 1922, suite au ajournement de la séance du 5 Dec 1922. Sont présents M. M. les échevins J. G. Puig et J. W. St. Ange. Faute de quorum la séance est ajournée à mardi le 19 courant.

19 Decembre 1922

Province de Québec
Ville de Drummondville

A une séance régulière du conseil Municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieu et heures ordinaires des séances du conseil, suite au ajournement de la séance du 5 Dec 1922, du 5 ajournée au 12 et du 12 à ce jour, mardi le 19 Dec 1922. Sont présents M. M. Nap. Lussery, Maire et M. M. les échevins St. Berly et L. Lussery. Faute de quorum la séance est ajournée à jeudi le 21 courant.

2 Janvier 1923

Province de Québec
Ville de Drummondville

A une séance régulière du conseil Municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieu et heures ordinaires, des séances du conseil mardi le 2 Janvier 1923. Sont présents M. Nap. Lussery, Maire, et M. M. les échevins St. Berly, Lussery, J. G. Puig, aut. suppléant, St. Berly, Jeanne Lemire, J. W. St. Ange formant le quorum du conseil sous la présidence de M. le Maire. Les comptes de la dernière séance sont lus et approuvés. Le Préfet donne lecture de l'avis de convocation du 5 de la présente assemblée et du certificat constatant qu'il a été signifié à tous les membres du conseil.

Il est proposé par M. J. G. Puig secondé par M. Nap. Lussery que les comptes suivants soient approuvés et le trésorier autorisé à les payer, compte L. G. Ferland \$175⁰⁰ Dr. Pelican 66⁵⁰
L. M. de Drummondville 18⁴³ L. G. Godin 15⁰⁰
alarmes 21.75 + 21.75 + 14.25 + 16.75
Listes de paie 105⁴⁵ + 70⁴⁵ + ~~43⁵⁰~~ + 16.75
Mme Lemire \$31. H. Gauvain \$26. Mme Galland \$3.
St. Berly 7.35 + Bahl 21.00
Listes de paie 31⁵⁰ 43⁰⁰
Imprimerie Drummondville \$12 Est. Lussery 11⁰⁰
Est. M. P. P. 2⁰⁵ Est. Lussery \$2
J. D. Chassé \$1. O. P. P. 15⁰⁰
D. D. Téléphone 50 St. Melary 8²¹
P. 1 Legas 12.70 Co. Lussery 38⁸⁵
M. M. M. 75 cts

Proposé par M. Nap. Lussery secondé par M. J. G. Puig que le Maire et le trésorier soient autorisés à emprunter pour et au nom de la Corporation de la ville de Drummondville une somme de \$1200. de Rame John Blais à 6% et qu'à cette fin ils soient autorisés à signer un billet pour ce montant à l'ordre de M. John Blais, payable à demande avec intérêt de 6% par an. adopté.

Proposé par M. J. G. Puig secondé par M. Nap. Lussery que le Maire et le trésorier soient autorisés à emprunter de la Banque Mercantile,